



Rapport d'activité 2022

Commune de Chêne-Bougeries

1^{er} juin 2022 – 31 mai 2023

SOMMAIRE

POLITIQUE	3-10
RESSOURCES HUMAINES	11-12
BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE	13-27
POLICE MUNICIPALE	28-32
PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ÉCOLES	33-49
COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ	50-59
CULTURE	60-68
TERRITOIRE, BIODIVERSITÉ ET MOBILITÉ	69-87
ÉTAT CIVIL	88-89
SPORTS	90-96
FINANCES	97-108

POLITIQUE

Composition et répartition des fonctions du Conseil administratif

Marion Garcia Bedetti, maire

Dicastères :

- Police municipale
- Cohésion sociale et Santé - Petite enfance et Jeunesse
- Culture

Conseillère municipale de 2003 à 2015. Entrée au Conseil administratif en 2015.

Jean-Michel Karr, vice-président

Dicastères :

- Territoire - Patrimoine bâti - Village de Chêne-Bougeries
- Biodiversité - Patrimoine naturel – Mobilité, Feu - ORPC Seymaz – Sauveteurs
- Arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voirons
- Administration – Technologies – Communication

Conseiller municipal de 1999 à 2011. Entré au Conseil administratif en 2011.

Florian Gross, membre

Dicastères :

- Service technique communal
- Espaces extérieurs
- Infrastructures et Bâtiments - Plan Climat communal
- Finances - contrôle de gestion
- Sports

Conseiller municipal de 2011 à 2020. Entré au Conseil administratif en 2020.



Le Conseil administratif. De gauche à droite : Jean-Michel Karr, Marion Garcia Bedetti, Florian Gross

Conseil municipal

Composition au 31 mai 2023 – 27 sièges

Anthony Bauduccio, Les Verts, 2011

Mariette Bauduccio, Les Verts, 2020

Tina Bisanti, Alternatives, 2020

Anne Déruaz-Lombard, Libéraux-Radicaux, 2015

Sébastien Empeyta, Les Verts, 2020 (indépendant depuis le 2 juillet 2022)

Pierre-Yves Favarger, Alternatives, 2021

Hélène Gache, PDC – Vert'libéraux, 2020

Cécile Jolimay, PDC – Vert'libéraux, 2020

Marine Jullier-Sakkal, Les Verts, 2020

Kaloyan Koev, Libéraux-Radicaux, 2022 (prestation de serment le 15 septembre 2022)

Marie-Thérèse Lamagat, Indépendante, 2022

Florence Lambert, Libéraux-Radicaux, 2015

Jean-Philippe Lecour, Indépendant, 2021

Jean Le Guern, Les Verts, 2013

Antoine Locher, Libéraux-Radicaux, 2022

William Locher, Libéraux-Radicaux, 2020

Marianne Mathez-Roguet, Libéraux-Radicaux, 2015 (démission le 5 mai 2023)

Dominique Messerli, Les Verts, 2011

Anne Montfort, Les Verts, 2022

Anne-Marie Nicolas, Alternatives, 2021

Aoife Ryan, Les Verts, 2020 (indépendante depuis le 1^{er} septembre 2022)

Laurent Schmidt, Libéraux-Radicaux, 2020

Monika Sommer, Libéraux-Radicaux, 2007

Thierry Ulmann, Libéraux-Radicaux, 2011

Olivier Urfer, Libéraux-Radicaux, 2020

Marc Wuarin, PDC – Vert'libéraux, 2020

Hélène Wyss, Les Verts, 2007

Démission le 19 juillet 2022 : Cyrille Dacorogna, Libéraux-Radicaux, 2020

Bureau du Conseil municipal

Dominique Messerli, président, Marc Wuarin, vice-président, Tina Bisanti, secrétaire, ainsi que Florence Lambert, membre.

Le bureau du Conseil municipal s'est réuni 8 fois pour préparer les séances du Conseil municipal.

**« Le Conseil
municipal s'est
réuni à 8 reprises,
de juin 2022
à mai 2023 »**

Commissions permanentes 2020-2025

Composition au 31 mai 2023

Cohésion sociale, Santé et Sports (8 conseillers)

Tina Bisanti, présidente ; Anne Déruaz-Lombard, Hélène Gache, Marine Jullier-Sakkal, Antoine Locher, Anne Montfort, Laurent Schmidt, Hélène Wyss

Bâtiments et Infrastructures (8 conseillers)

Marc Wuarin, président ; Anthony Bauduccio, Mariette Bauduccio, Anne Déruaz-Lombard, Jean Le Guern, Florence Lambert, Antoine Locher, Anne-Marie Nicolas

Culture (8 conseillers)

Florence Lambert, présidente ; Mariette Bauduccio, Cécile Jolimay, Pierre-Yves Favarger, Kaloyan Koev, Jean Le Guern, Dominique Messerli, Thierry Ulmann

Finances et Contrôle de gestion (8 conseillers)

Thierry Ulmann, président ; Anthony Bauduccio, Hélène Gache, Jean Le Guern, Dominique Messerli, Anne-Marie Nicolas, Monika Sommer, Olivier Urfer

Petite enfance, Jeunesse et Écoles (8 conseillers)

Laurent Schmidt, président ; Tina Bisanti, Marine Jullier-Sakkal, Cécile Jolimay, Marianne Mathez-Roguet, Anne Montfort, Monika Sommer, Hélène Wyss

Nature, Environnement et Biodiversité (7 conseillers)

Hélène Wyss, présidente ; William Locher, Anne Déruaz-Lombard, Pierre-Yves Favarger, Marianne Mathez-Roguet, Anne Montfort, Hélène Wyss

Territoire, Urbanisme et Mobilité (8 conseillers)

Jean Le Guern, président ; William Locher, Anthony Bauduccio, Mariette Bauduccio, Pierre-Yves Favarger, Florence Lambert, Olivier Urfer, Marc Wuarin

Ad hoc Mobilité (8 conseillers)

Mariette Bauduccio, présidente ; William Locher, Dominique Messerli, Anne-Marie Nicolas, Monika Sommer, Olivier Urfer, Marc Wuarin, Hélène Wyss

**« Les
commissions
permanentes ont
été convoquées
58 fois »**

Délégués au Centre sportif Sous-Moulin

Désignés par

le Conseil municipal : Anthony Bauduccio, Tina Bisanti, William Locher,
Hélène Gache, Monika Sommer

le Conseil administratif : Florian Gross

Déléguées au Centre de rencontres et de loisirs de Chêne-Bougeries

Désignées par

le Conseil municipal : Marianne Mathez-Roguet

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Délégués au Chêne-Bougeries Natation

Désignés par

le Conseil municipal : Gérard Jolimay

le Conseil administratif : Florian Gross

Délégués au journal « Le Chênois »

Désignés par

le Conseil municipal : Mariette Bauduccio, Olivier Urfer

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Délégués aux Éditions chênoises

Désignés par

le Conseil municipal : Dominique Messerli

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement

Désignés par

le Conseil municipal : Jean Le Guern, Thierry Ulmann, Anne-Marie
Nicolas

le Conseil administratif : Jean-Michel Karr

Ordres du jour des conseils municipaux 2022-2023

Jeudi 23 juin 2022 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2022
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
Désignation des membres du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition du Conseil administratif :
 - 5.1. Acquisition et installation de tableaux blancs interactifs dans les classes des écoles de la commune de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 331'000.- TTC)
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 15 septembre 2022 - séance ordinaire

Prestation de serment de M. Kaloyan KOEV

1. Désignation des membres du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
3. Communications du Bureau
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Présentation du budget 2023
7. Propositions du Conseil administratif :
 - 7.1. Acquisition de la parcelle n° 1456 située au n° 147 de la route de Chêne sur la commune de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'601'000.- TTC)
 - 7.2. Mise en séparatif du collecteur privé situé sous le chemin de Challendin : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'225'000.- TTC)
8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 13 octobre 2022 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition du Conseil administratif :
 - 5.1. Retrait de la commune de Chêne-Bougeries de son adhésion au Groupement intercommunal pour l'Animation parascolaire (GIAP) : vote
6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 17 novembre 2022 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 1. 5.1 Budget 2023 - votes :
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
 - du budget administratif
 - 5.2 Versement d'une contribution au FIDU destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 860'500.- TTC)
 - 5.3 Constitution d'une servitude de passage public à pied et à vélos sur la parcelle n° 3 582 au chemin Monplaisir
6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 15 décembre 2022 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Budget 2023 - votes :
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
 - du budget administratif
 - 5.2 Projet de transformation du logement de fonction sis à la route du Vallon 6 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 339'000.- TTC)
6. Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement : approbation des comptes 2021
7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 16 février 2023 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Réalisation du projet « Axe Frontenex » piloté par l'Office cantonal des transports : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 21'000'000.- TTC)
 - 5.2 Rénovation de la maison sise au chemin du Villaret N° 10 pour une mise à disposition en faveur de « La maison de Tara » : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 2'365'000.- TTC)
6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 23 mars 2023 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2023
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation des comptes communaux
6. Proposition du Conseil administratif :
 - 6.1 Village de Chêne-Bougeries – Concours SIA 142 relatif à la préparation, l'organisation et l'attribution des honoraires des phases SIA 31 à 33 : vote du crédit d'étude et financement (CHF 565'000.- TTC)
 - 6.2 Rénovation de l'immeuble situé rue de Chêne-Bougeries n° 14-16 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 8'240'000.- TTC)
 - 6.3 Rénovation de la villa située au chemin du Villaret n° 6 et construction de deux « tiny houses » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'820'000.- TTC)
7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 11 mai 2023 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
2. Communications du Bureau
3. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022 : vote
 - 6.2 Construction de la « maison de la sécurité » située à la route de Chêne n° 147 : vote du crédit d'étude et de financement (CHF 355'000.- TTC)
 - 6.3 Création d'un parking provisoire pour la salle communale Jean-Jacques Gautier pour la durée des travaux de la crèche modulaire : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 265'000.- TTC)
 - 6.4 Démolition des bâtiments situés à la route de Chêne n° 147, et construction d'un parking provisoire : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 335'000.- TTC)
 - 6.5 Étude de réaménagement des espaces publics du quadrilatère : vote du crédit d'étude et de financement (CHF 175'000.- TTC)
 - 6.6 Rénovation des deux terrains de tennis du collège Claparède : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 285'000.- TTC)
 - 6.7 Projet de pavillon provisoire à l'école du Belvédère : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 8'700'000.- TTC)
 - 6.8 Projet de restaurant scolaire à Conches : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 2'770'000.- TTC)
7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

RESSOURCES HUMAINES

L'administration communale

L'administration communale comprend 96 collaboratrices et collaborateurs, dont 44 femmes et 52 hommes, 2 apprenties et 2 apprentis. Elle est dirigée par Nikola Blagojevic, secrétaire général et secrétaire du Conseil administratif.

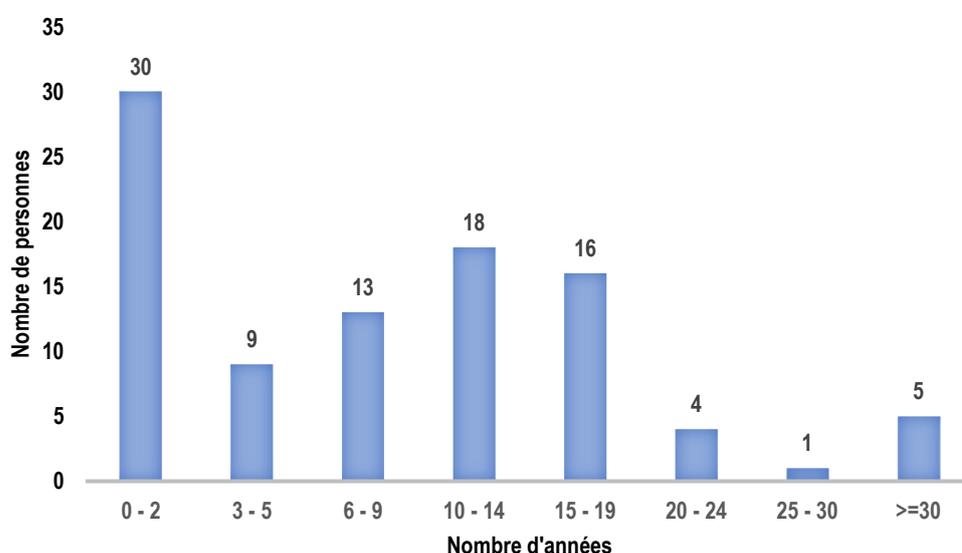
Au cours de l'année, plusieurs services de la commune ont été renforcés, notamment celui du territoire, biodiversité et mobilité, de la cohésion sociale et santé, de la culture et manifestations, tout comme le service technique et la sécurité.

Le secrétariat général a été quelque peu réorganisé, au vu de l'évolution des enjeux et de la nécessité d'y répondre efficacement.

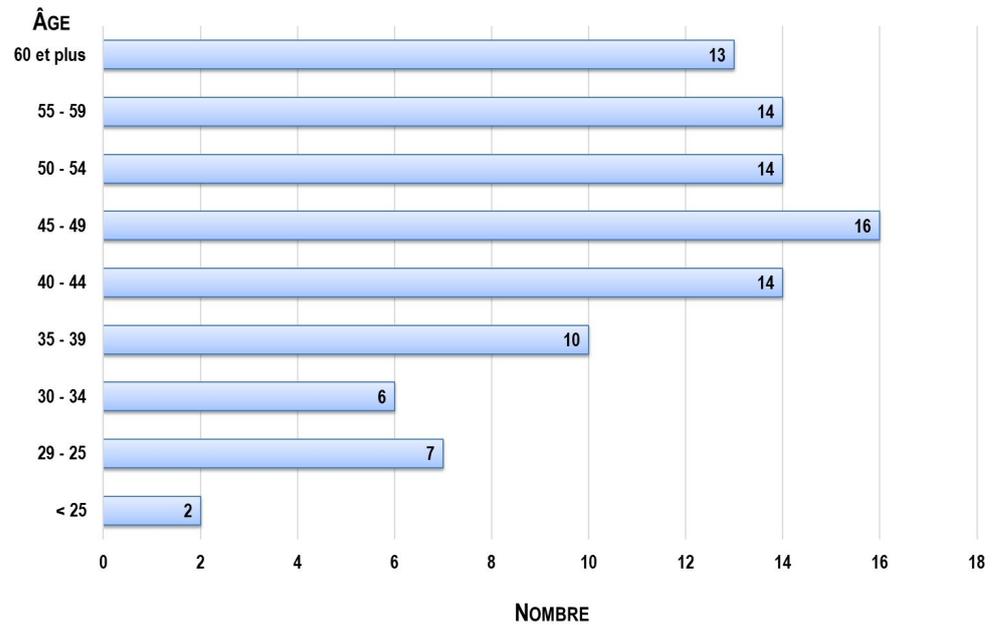
Statistiques

L'effectif total est de 96 employés, comprenant 44 femmes et 52 hommes, 2 apprenties et 2 apprentis. Le taux d'activité moyen est de 80,33 %.

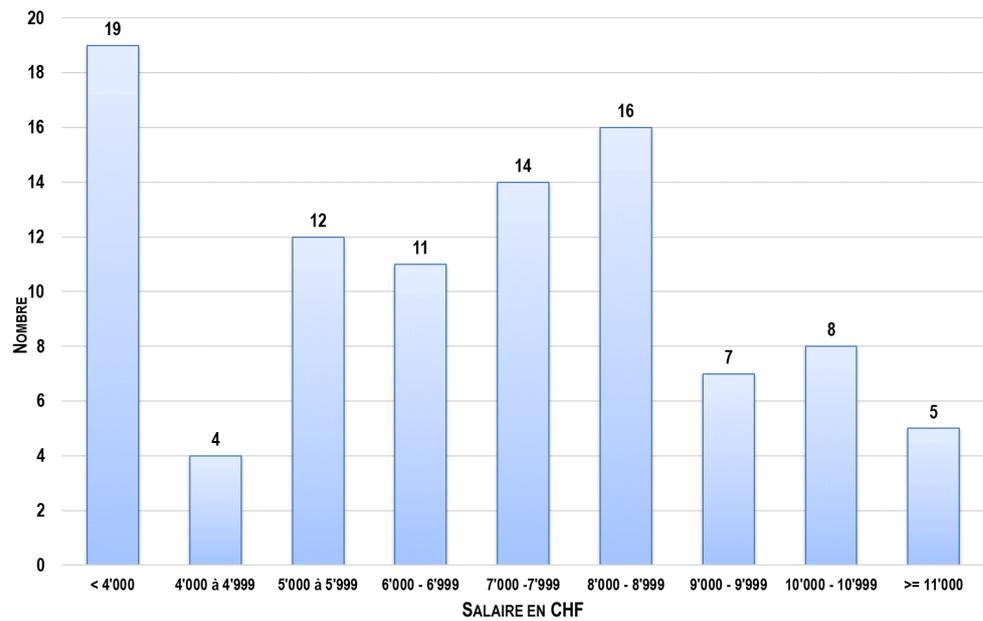
Ancienneté



Tranche d'âge



Salaire médian



Le salaire médian est de CHF 7'268.80.

BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE

Aménagement, entretien et nouveaux projets

Acquisition et installation de tableaux blancs interactifs dans les classes des écoles de la commune de Chêne-Bougeries

Depuis de nombreuses années déjà, les enseignants du primaire ont émis le souhait de pouvoir bénéficier de tableaux blancs interactifs (TBI) dans leurs classes. À ce jour, plus de 50 % des écoles du canton sont équipées de TBI et les projets d'extension ou de construction de nouveaux groupes scolaires incluent automatiquement cette technologie en lieu et place des tableaux noirs.

La fourniture et l'installation de TBI sont réalisées en partenariat avec le Service écoles-médias (SEM). Ce dernier offre des prestations dans le domaine des technologies numériques, de l'audiovisuel, et fournit la documentation à destination des enseignants du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). En outre, le SEM met à disposition des enseignants un large choix d'outils pédagogiques numérisés. Il propose également des formations à l'utilisation de ces nouvelles ressources et participe également au financement de la mise en place des TBI dans les écoles.

Lors de sa séance du 6 octobre 2021, la Commission petite enfance, jeunesse et écoles élargie à la Commission bâtiments et infrastructures a préavisé favorablement, par 7 voix pour et 3 abstentions, le principe d'une installation de TBI dans les écoles primaires. Compte tenu de ce préavis favorable, le Conseil administratif a jugé pertinent de poursuivre le projet et de soumettre des demandes d'offres auprès de trois fournisseurs agréés par le SEM pour, d'une part l'achat des tableaux interactifs, et d'autre part, le raccordement électrique des TBI.

Par ailleurs, ledit crédit a fait l'objet d'un préavis favorable émis par 4 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la Commission petite enfance, jeunesse et écoles, lors de leur séance du 1er juin 2022, ainsi que d'un préavis favorable émis par 6 voix pour et 2 voix contre par les membres de la Commission finances et contrôle de gestion, lors de leur séance du 2 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 23 juin 2022, un crédit d'investissement et financement d'un montant total de CHF 331'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation de tableaux blancs interactifs dans les classes et les écoles de la commune de Chêne-Bougeries.

Acquisition de la parcelle n° 1456 située au n° 147 de la route de Chêne sur la commune de chêne-bougeries

La parcelle n° 1456 se situe au n° 147 de la route de Chêne sur la commune de Chêne-Bougeries avec un accès direct sur la route de Chêne. Sur cette dernière se trouve le bâtiment n° A869 abritant une filiale de la Poste et le bâtiment n° A1449 abritant un atelier. La surface de la parcelle, appartenant à la Poste Immobilier SA (ci-après « Poste »), est de 1 067 m².

Malgré les protestations du Conseil administratif, la filiale de la Poste a fermé ses portes sur cette parcelle à la fin de l'année 2022. Cette décision étant irrévocable, le Conseil administratif a souhaité transformer cette mauvaise nouvelle en opportunité en se portant acquéreur de ladite parcelle.

Cette démarche s'inscrit dans la nécessité pour la commune d'acquérir des biens fonciers pour développer ses infrastructures publiques afin de répondre aux besoins de la population grandissante.

En détruisant les deux bâtiments actuels, et en créant un nouveau bâtiment, il serait possible de développer jusqu'à 1 300 m² de SBP, en sus des sous-sols. Un tel potentiel de développement, ainsi que l'emplacement de cette parcelle, située dans la continuité de l'école de Chêne-Bougeries et en face de la mairie et d'autres bâtiments municipaux, présente un intérêt stratégique évident pour l'administration communale. En effet, cela rend envisageables diverses affectations potentielles qui seront étudiées et présentées par la suite au Conseil municipal.

Sur la base d'une expertise externe et après négociation avec le service immobilier de la Poste, le prix de vente a été fixé à CHF 1'540'000. -. À ce prix de vente s'ajoutent les frais d'acquisition estimés à environ CHF 61'000. -.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant total de CHF 1'601'000.- TTC pour l'acquisition de la parcelle n° 1456 située au n° 147 de la route de Chêne lors de sa séance du 13 octobre 2022.

Projet de transformation du logement de fonction sis à la route du Vallon n° 6

Le bâtiment situé à la route du Vallon n°6 fait partie de l'ensemble de l'ancien domaine Sismondi. L'intérieur du bâtiment est actuellement séparé en deux parties, d'une part l'administration communale et d'autre part une habitation sous forme de logement de fonction. Ce bâtiment est recensé comme ayant une valeur architecturale « intéressante », mais n'est ni classé ni inscrit à l'inventaire.

La partie administrative occupe environ 2/3 de la surface, soit 180 m². La seconde partie représente environ 1/3 de la surface du bâtiment, soit 105 m². Elle est accessible de plain-pied et faisait office de logement de fonction pour l'intendant de la villa Sismondi et de l'Espace Nouveau Vallon jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

L'administration de la commune est en plein développement à l'instar de la population de Chêne-Bougeries qui ne cesse d'augmenter. En revanche, certains bâtiments communaux n'ont pas encore pu évoluer pour répondre au manque d'espace à la suite de l'augmentation du personnel administratif.

Le Conseil administratif a ainsi mandaté un bureau d'architectes pour effectuer un projet sur ce bâtiment visant à transformer le logement de fonction en bureaux supplémentaires pour l'administration. Ces bureaux seront accessibles de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les usagers avec des poussettes. Il est également prévu de rendre plus performante l'isolation des murs extérieurs de l'ancien appartement de fonction.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 339'000.- lors de sa séance du 15 décembre 2022.

Rénovation de la maison sise au chemin du Villaret n° 10 pour une mise à disposition en faveur de « la Maison de Tara »

La Maison de Tara, fondation laïque à but non lucratif reconnue d'utilité publique, a ouvert ses portes en 2011 sur la commune de Chêne-Bougeries. La Maison de Tara a pour mission d'offrir un cadre de vie « comme à la maison » à des personnes en fin de vie. La Maison de Tara se trouve actuellement au chemin De-La-Montagne 79, sur une parcelle appartenant à la commune.

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école du Belvédère, la Maison de Tara devra être délocalisée, car l'extension de l'école s'étendra sur ladite parcelle. Le bâtiment accueillant la Maison de Tara sera ainsi détruit courant 2024.

Par ailleurs, la commune possède une maison de 153 m² au sol sur quatre niveaux, implantée dans un jardin de 1 871 m² au chemin du Villaret 10. Ce bâtiment situé en zone 5, qui n'est soumis à aucune mesure de protection, avait été acquis en 1996 pour constituer une réserve foncière pour la commune.

Le Conseil administratif a souhaité soutenir la Maison de Tara en leur proposant un nouveau lieu pouvant les accueillir. Il souhaite ainsi, après de nombreuses recherches de solutions, mettre le bâtiment du Villaret 10 et son jardin à disposition de la Maison de Tara. Cela nécessite des travaux de rénovation importants ainsi que des adaptations pour être en adéquation avec les activités de la Maison de Tara.

Un mandat a été confié au bureau Asymptote Architecture SA afin de réaliser un projet de transformation de ce bâtiment correspondant aux besoins de la Maison de Tara.

La Maison de Tara a été consultée régulièrement par la Commune dans le cadre de ce projet. En date du 10 janvier 2023, son Conseil de fondation a approuvé, à l'unanimité, le projet de rénovation du Villaret 10, proposé par la commune. Par ailleurs, le Conseil de fondation s'est engagé à déployer tous ses efforts afin de récolter des fonds philanthropiques pour participer au financement des travaux à hauteur de CHF 500'000.- TTC. Ce montant étant incertain, il n'est pas déduit de la présente demande de crédit d'investissement et financement.

Lors de la Commission bâtiments et infrastructures du 30 janvier 2023, les commissaires ont souhaité mettre à disposition, l'entier de la maison du Villaret 10, à la Maison de Tara et de réaliser les travaux de rénovation, y compris dans les deux derniers niveaux du bâtiment. À cette fin et compte tenu des délais, une estimation sommaire du coût des travaux complémentaires a été réalisée par le bureau Asymptote Architecture SA, s'élevant à CHF 600'000.- TTC.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant total arrondi à CHF 2'365'000.- TTC lors de sa séance du 16 février 2023.

Rénovation de l'immeuble situé à la rue de Chêne-Bougeries n° 14-16

La Commune possède deux immeubles mitoyens, situés en zone 4B protégée, à la rue de Chêne-Bougeries 14-16. Ils se composent au rez-de-chaussée de trois arcades commerciales côté rue et de caves et sous-sols enterrés en partie arrière ; au rez-de-chaussée supérieur, côté cour, des jardins privés recouvrent ces espaces en sous-sol ; dans les étages supérieurs de sept logements traversants sur trois niveaux. Ces bâtiments, d'une surface brute de plancher totale de 995 m², sont recensés par l'office du patrimoine et des sites comme ayant une valeur « intéressante ».

Constatant des traces d'usure sur la structure porteuse des bâtiments, la commune a mandaté un bureau d'ingénieur afin d'analyser l'état général des immeubles. Le rapport remis le 2 septembre 2022 mettait en évidence une faiblesse importante dans la structure des bâtiments et imposait une rapide libération des immeubles y compris des logements. Compte tenu des risques identifiés, la commune a immédiatement mis fin aux baux. En parallèle la commune a mandaté le bureau Asymptote Architecture afin de réaliser une étude de réhabilitation des immeubles. Il ressort des analyses qu'il n'est pas possible de procéder à une démolition et reconstruction des immeubles au vu des dispositions applicables, en particulier par son caractère patrimonial « intéressant » ainsi que des exigences de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR).

Ainsi, le projet de rénovation complète du bureau Asymptote Architecture prévoit notamment les travaux suivants :

- Remplacement ou renforcement des éléments de structure déficients des immeubles afin d'en garantir la stabilité. À ce propos, des sondages complémentaires seront réalisés afin de confirmer les possibilités de maintenir ou non certains éléments de structure
- Rénovation de l'enveloppe thermique des bâtiments pour répondre au standard de haute performance énergétique
- Remaniement et rénovation complète des logements
- Installation, en sous-sol, d'une pompe à chaleur air-eau d'une grande capacité afin de remplacer la source de chaleur carbonée actuelle et pouvant, à terme, être utilisée pour chauffer les autres immeubles du côté pair de la rue de Chêne-Bougeries qui appartiennent également à la commune
- Mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment.

Comme tout travail de rénovation de cette ampleur, des imprévus peuvent survenir au fur et à mesure des avancées du chantier. Par ailleurs, ces travaux sont rendus plus difficiles étant donné la complexité de l'accessibilité au site.

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant total arrondi à CHF 8'240'000.- TTC lors de sa séance du 23 mars 2023.

Rénovation de la villa située au chemin du Villaret n° 6 et construction de deux « tiny houses »

La Commune possède une parcelle de 1 401 m² acquise en 1981 sur laquelle se trouve une maison de 70 m² au sol. Le Conseil administratif a souhaité valoriser ce bien, inoccupé depuis 2014 en mandatant le bureau Studioplus Architectes Sàrl pour développer un projet. Ce projet prévoit la rénovation de la villa et la construction de deux « tiny houses » en bois visant à mettre à disposition des communiens des logements écoresponsables. Cette parcelle se trouve dans un secteur identifié comme « de développement » (secteur Centre-Chêne) dans le PDCOM. Le projet permet, par la réversibilité des « tiny houses », de ne pas compromettre l'installation future d'un équipement public sur cette parcelle.

La rénovation de la villa quant à elle vise principalement à garantir le meilleur équilibre entre le coût écologique (énergie grise) et le coût de construction pour une mise à disposition d'un habitat aux communiens.

Pour la rénovation de la villa, l'OCEN octroie à la Commune une subvention énergétique estimée à CHF 25'000. -. Le coût arrondi de cette rénovation s'élève à CHF 490'000.- TTC, hors honoraires et sans prendre en compte la subvention.

Ces logements sont destinés à un public prioritairement de Chêne-Bougeries qui souhaite pouvoir bénéficier d'une petite maison avec jardin, proche de la Ville de Genève et exemplaire en matière d'écoresponsabilité. Le coût de cette construction des deux « tiny houses » s'élève à un montant de CHF 823'000.- TTC, hors honoraires.

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 23 mars 2023, un crédit d'investissement et financement d'un montant total arrondi à CHF 1'820'000.- TTC.

Construction de la « maison de la sécurité » sise route de Chêne n° 147

En date du 8 février 2023, la Commune est devenue propriétaire de la parcelle sur laquelle se situait l'ancienne Poste, à la route de Chêne n° 147. Située en zone 4B, cette parcelle de 1 067 m² comprend deux bâtiments reliés entre eux.

Les contraintes de l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (ci-après OPAM) limitent le type d'affectations possibles des bâtiments sur la parcelle, compte tenu de la proximité avec la route de Chêne, notamment la construction d'une nouvelle crèche ou d'une école.

Par ailleurs, l'option de la rénovation des bâtiments existants n'est pas favorable à la commune, compte tenu du fait que la zone 4B permettrait, à la suite d'une démolition des bâtiments, de construire jusqu'à 1 299 m² de surface brute de plancher. Ce chiffre est à comparer avec la surface maximale réalisable de 421 m² en cas de conservation des bâtiments existants.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif a souhaité démolir les bâtiments existants afin de réaliser une « maison de la sécurité » pouvant rassembler, notamment :

- La caserne des pompiers. L'actuelle, trop exiguë, ne répond plus aux besoins de la compagnie. Hors du périmètre OPAM, sa réaffectation permettrait d'accueillir une crèche, des activités parascolaires ou des locaux pour des associations.
- La Police municipale. Actuellement peu visible, son déplacement sur la route de Chêne faciliterait l'accès des communiers à ses prestations. Cela permettrait d'anticiper l'évolution des besoins de ce service tout en dégageant des surfaces hors périmètre OPAM.
- Les sauveteurs auxiliaires. Dans une cohérence d'ensemble, ils auraient toute leur place dans cette structure, permettant ainsi de libérer les locaux actuels.

La réalisation de la « maison de la sécurité » permettrait de libérer environ 740 m² de surface nette de locaux, dont la majorité se trouve hors du périmètre OPAM. Ce bâtiment pourrait être connecté au réseau de chauffage à distance, dans le cadre du projet d'extension de l'école de Chêne-Bougeries.

En sus de ces trois entités, une salle de conférence et des locaux mutualisables à l'ensemble de l'administration pourraient être intégrés à ce bâtiment. En outre, il serait également envisageable d'étudier la possibilité de mutualiser un espace utilisable comme salle du Conseil municipal.

Afin d'étudier les variantes possibles de réalisation d'une maison de la sécurité et d'autres espaces administratifs mutualisables, le Conseil administratif souhaite mandater un bureau d'architectes à cet effet.

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude d'un montant total arrondi à CHF 355'000.- TTC lors de sa séance du 11 mai 2023.

Création d'un parking provisoire pour la salle communale Jean-Jacques Gautier pour la durée des travaux de la crèche modulaire

Le « parking vert » de la salle communale Jean-Jacques Gautier dispose de 80 places de stationnement. Ce parking est principalement utilisé par les participants aux événements culturels organisés dans la salle communale ou au Nouveau Vallon, par les collaborateurs de l'administration communale et par les fidèles du temple lors d'enterrements.

Durant la construction de la crèche modulaire sur le « parking vert », dont le crédit y relatif a été voté le 12 mai 2022, toutes les places de stationnement devront être mises hors service. Ces travaux débuteront durant le premier trimestre 2024. Après la mise en service de la crèche, environ la moitié des places de stationnement actuellement disponibles seront à nouveau en service.

Afin de pallier la suppression de ces places de stationnement, indispensables au bon déroulement des événements culturels de la commune, le Conseil administratif souhaite procéder à la construction d'un parking provisoire sur une partie du gazon de la place du Colonel Alfred-Audéoud, à côté de la salle communale. Ce parking permettra également de garantir la bonne ouverture de la crèche en cas de retard des travaux, en particulier ceux liés à la remise en état du « parking vert ». Il aura les mêmes modalités d'utilisation que le « parking vert ».

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant total arrondi à CHF 265'000.- TTC lors de sa séance du 11 mai 2023.

Démolition des bâtiments situés à la route de Chêne n° 147, et construction d'un parking provisoire

En date du 8 février 2023, la Commune est devenue propriétaire de la parcelle sur laquelle se situait l'ancienne Poste, à la route de Chêne n° 147.

Dans la mesure où aucune affectation des bâtiments, même provisoire, n'est envisageable, le Conseil administratif propose de les démolir au profit d'un parking provisoire. Ce dernier serait une mesure d'accompagnement des différents chantiers en cours et à venir dans le périmètre.

En effet, vu notamment l'importance des travaux d'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries, condamnant les accès aux véhicules par le chemin Louis-Segond, la réalisation de ce parking provisoire permettrait de mettre en place un dépose-minute sécurisé pour les écoliers, ainsi qu'un parking privé permettant d'assurer l'accueil des communiens lors des événements culturels, des cérémonies au temple et des mariages. Ce parking pourrait également servir lors des interventions de la Compagnie 21.

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal a voté lors de sa séance du 11 mai 2023 un crédit d'investissement et financement d'un montant total arrondi à CHF 335'000.- TTC.

Rénovation des deux terrains de tennis du collège Claparède

Lors du Conseil municipal du 6 mai 2021, la motion intitulée « Pour la remise en état des deux terrains de tennis du Collège Claparède dans le cadre de l'aménagement et la rénovation des espaces publics aux abords des établissements scolaires appartenant au Canton et se trouvant sur le territoire de la Commune » a été adoptée. Dans cette motion, le Conseil administratif était invité à « entamer des négociations avec le Canton en vue de l'aménagement et la rénovation des espaces publics aux abords du Collège Claparède, en particulier les deux terrains de tennis ».

La difficulté de cette rénovation réside dans le fait que des arbres sont plantés à la limite des terrains et que leurs racines détériorent la surface des courts de tennis. Afin de les rénover, sans mettre en péril la viabilité des arbres, un expert, mandaté par la commune, a effectué des sondages pour analyser les racines. Il en ressort qu'elles ne peuvent être coupées, ce qui impose la création d'une couche de fondation perméable d'une épaisseur de 10 cm sur la totalité des terrains.

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 11 mai 2023, un crédit d'investissement et financement d'un montant total arrondi à CHF 285'000.- TTC pour la rénovation des terrains de tennis du collège Claparède.

Construction d'un pavillon provisoire pour accueillir les écoliers durant les travaux de l'école du Belvédère

Les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école du Belvédère, qui ont fait l'objet d'un concours d'architecture, débuteront à la fin du premier semestre 2024 et dureront jusqu'en juillet 2026. Afin de réduire la durée du chantier, ainsi que les nuisances qui lui sont associées, l'objectif est de réaliser les travaux de rénovation de l'école actuelle en parallèle du chantier d'agrandissement, sur deux années scolaires. Cela nécessite de rendre partiellement hors service les bâtiments de l'école actuelle durant la réalisation des travaux de rénovation. Le Conseil administratif souhaite construire un pavillon provisoire nécessaire au maintien du programme scolaire.

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant total arrondi à CHF 8'700'000.- TTC lors de sa séance du 11 mai 2023.

Routes et cimetière

Collaborateurs

En 2022, le Service des routes était composé de huit collaborateurs. Une personne intérimaire a été engagée d'octobre à mars 2023 afin de renforcer l'équipe et le service piquet hivernal.

Entretien différencié

Des travaux de fouilles et la mise en place d'éclairages extérieurs sur certains chemins piétonniers, des travaux de marquages, parcours didactiques et sécurité dans certains préaux des écoles, mais également des travaux de marquages routiers et des réparations sur chaussées ont été exécutés par le service.

Projets divers

À l'instar des années précédentes, le service a continué sa collaboration dans le cadre du projet LIFT, en développant des activités en partenariat avec plusieurs cycles d'orientation genevois. Ainsi, plusieurs élèves ont eu la possibilité d'effectuer des stages pratiques de trois mois afin de mieux définir leurs projets professionnels.

Divers chantiers de réparation, de création de clôtures dans des écoles et des parcs, ainsi que des projets en lien avec des aménagements de chemins en zone de rencontre ont été réalisés par le service. De nouvelles zones « pique-nique » incluant du mobilier urbain neuf ont été créées dans les parcs et espaces verts. Dans le secteur de Conches, un quai destiné à la ligne 34 des TPG a été aménagé.

L'équipe des routes et cimetière a également assuré la mise en place de plots de protection en béton pour la fête des Promotions, lesquels ont été dessinés et peints par les enfants des écoles primaires.

En collaboration avec le Service de la biodiversité, des panneaux ont été mis en place sur le Sentier nature de Chêne-Bougeries.

Dans le but d'éliminer l'empreinte carbone, le service a procédé au changement de deux véhicules utilitaires thermiques de sa flotte, par deux véhicules entièrement électriques.



Manifestations diverses

Durant l'année, les collaborateurs ont été sollicités à plusieurs reprises afin d'apporter leur soutien logistique dans le cadre des manifestations communales qui ont eu lieu en extérieur (Promotions, Fête nationale du 1^{er} août, Concerts au Parc, animations au parc Stagni, Festival Deschênés et Fête de la Saint-Nicolas).

Ils ont également participé à la distribution de pommes et pommes de terre en faveur des ménages les plus modestes de la commune.

Décorations

En fin d'année et comme à l'accoutumée, les collaborateurs ont procédé à la mise en place de diverses décorations lumineuses et autres dans l'ensemble de la commune. Tenant compte de la problématique de la crise énergétique actuelle, certaines décorations lumineuses n'ont pas été installées.

Des décorations entièrement réalisées par l'équipe ont été mises en place à l'occasion des fêtes pascales.



Parcs et promenades

Collaborateurs

Entre 2022 et 2023, deux nouveaux collaborateurs ont rejoint l'équipe des parcs et promenades portant leur nombre à 10 : 8 qualifiés, 1 apprenti, 1 aide et 1 responsable.

Plusieurs intérimaires ont été engagés de juin à mai, afin de venir en aide aux collaborateurs.

Entretien

Les pratiques d'entretien différencié, lesquelles se poursuivent depuis 2020, sont désormais identifiables et mises en avant grâce à l'installation de panneaux intitulés « Nature en Ville » à différents emplacements de la commune.

Lorsque nécessaire, de la matière du Salève a été rajoutée sur les places et chemins communaux.

Plantations

35 arbres et 85 arbustes ont été plantés par les collaborateurs des parcs et promenades entre 2022 et 2023 dont trois sequoias et dix calocedrus dans le parc Stagni. La mise en terre de trois calocedrus (environ 4,50 m de large), d'un sequoia et d'un platane de plus de 10 m chacun a nécessité l'intervention d'une grue.

Une plantation a notamment été réalisée entre la route de Chêne 130 et le parc Stagni. Le long du chemin menant à l'état civil, une plantation d'acidophile dont le rhododendron, l'azalée et l'hortensia, a été créée et équipée d'un arrosage automatique goutte à goutte.



Mise en terre du platane

Aménagements

Parc Stagni

L'entrée du parc Stagni, sise route de chêne, a été réaménagée. Du bitume a été ôté et remplacé par un revêtement semi-perméable. Le portail d'entrée du parc a été déplacé et la clôture enlevée.

Villa de la Bessonnette

À la suite des chutes de neige, la glycine qui entourait la villa s'est décrochée de sa structure nécessitant la mise en place d'équerres afin de pouvoir la soutenir.

Arrosage automatique

Le système de pilotage pour l'arrosage automatique a été revu et est désormais centralisé. Les programmations ainsi que les manipulations se font dorénavant depuis les smartphones ou les ordinateurs.

Mur végétal - bâtiment du 8 bis, route du Vallon

Ce mur végétal, composé de sphaigne, une mousse se trouvant exclusivement en milieu naturel (tourbière, marécage, etc.), a été remplacé par un système plus écologique composé de substrats et de terreaux. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Green Art, spécialisée en aménagement de mur végétal, en collaboration avec l'équipe des parcs et promenades.

Bord de route

À l'avenue Gide, les plantations réalisées il y a quelques années ont été complètement repensées et améliorées par l'ajout de vivaces et de graminées. Le sol a également été retravaillé. Les bords du chemin de la Colombe et l'emplacement de l'ancienne déchetterie ont également été améliorés par la pose de tapis fleuris vivaces. Une plantation de 15 000 bulbes certifiés bio, comportant un mélange de treize sortes de bulbes à fleurs, a été créée au chemin des Bougeries.



Vivaces et graminées - avenue Gide

Cimetière

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'équipe des parcs et promenades entretient le cimetière. Un important travail de désherbage manuel a été réalisé afin de minimiser l'apparition de plantes envahissantes et favoriser les plantes intéressantes (vivaces et bisannuelles à fleurs).

L'aménagement du mur central a été la première étape afin de rendre le cimetière le plus naturel possible. Un massif mélangeant plantes vivaces et plantes grimpantes a vu le jour.



Massif au cimetière

POLICE MUNICIPALE

La sécurité de proximité et la résolution de problèmes guident l'action de la police municipale de Chêne-Bougeries.

Les missions de la police municipale sont régies par la Loi sur les agents de police municipale (LAPM, F 1 07) et son règlement d'application.

Horaires du service

Les horaires du service de la police municipale en 2022 ont été les suivants :

- Lundi à jeudi 7 h-17 h
- Vendredi 7 h-22 h*
- Samedi 13 h-22 h*

*23 h durant la période estivale de juin à septembre.

Effectif du service

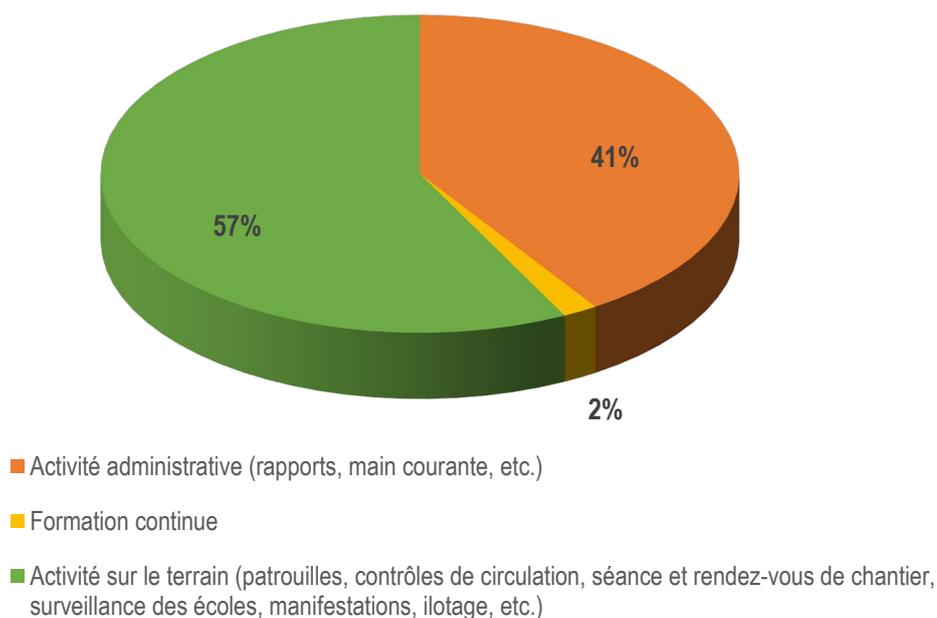
En 2022, le service était composé de :

- 8 agents de police municipale
- 4 auxiliaires de sécurité (contrôleurs du stationnement)
- 1 secrétaire
- 5 patrouilleuses scolaires

Activité des agents de police municipale

Les agents de police municipale assurent une présence visible sur le terrain, que ce soit à pied, à vélo ou en véhicule motorisé.

Cette présence permet d'agir préventivement et de manière dissuasive sur le territoire communal en concertation avec différents partenaires tels que les écoles, les commerçants, les établissements médicaux sociaux (EMS), les associations d'habitants ou d'autres services de l'administration.



Séances d'information et de prévention

- 13 interventions ont eu lieu auprès des écoliers, tous degrés confondus, en matière de prévention routière et de présentation de notre métier.
- 10 interventions ont eu lieu dans les établissements secondaires des degrés I et II, afin d'aborder des thèmes tels que la violence, les armes, les produits stupéfiants, le cadre légal lié à l'usage d'Internet et la présentation du métier d'agent de la police municipale.

Lutte contre les incivilités routières

Durant l'année 2022, les infractions à la circulation routière ont été réprimées, notamment aux abords des écoles.

2022

Amendes d'ordre	654
Rapports de contravention	9
Avis de plainte	15

En parallèle, des radars préventifs ont été régulièrement placés dans différents secteurs de la commune afin de réduire les risques d'accident et de sensibiliser les automobilistes concernant le dépassement de la vitesse autorisée.

Autres types d'infractions (liste non exhaustive)

Rapports de contravention **2022**

Mendicité	17
Lchiens	2

Divers **2022**

Amendes administratives	2
--------------------------------	---

Dossiers ou interventions traités

Quelque 550 dossiers ou interventions ont été traités par le service en 2022. Depuis cette année, les affaires de police ou à caractère judiciaire sont inscrites dans la main courante de la police cantonale.

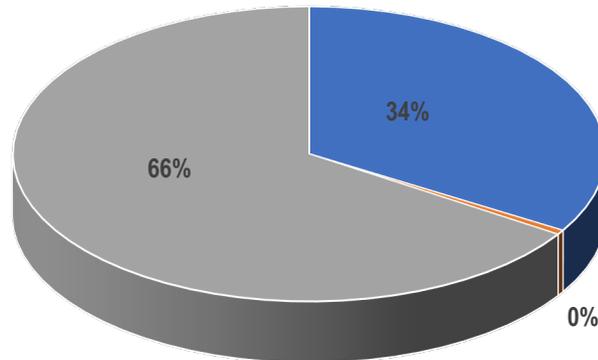
La liste des dossiers ou interventions traités par le service et mentionnée ci-dessous concerne uniquement les événements répertoriés dans la main courante communale. Parmi ceux-ci (liste non exhaustive) :

Catégories	Total Secteurs confondus
Stationnement (Loi fédérale sur la circulation routière)	72
Haies/arbres/chardons	53
Salubrité publique, dépôt sauvage	42
Contrôles de circulation (Loi fédérale sur la circulation routière)	39
Personne/véhicule suspect	31
Incivilités	28
Animaux	27
Doléances (Loi fédérale sur la circulation routière)	26
Point de contact	21
Prévention/dissuasion	20
Chantier	17
Objets trouvés	16
Bruit (Loi pénale genevoise)	14
Dégâts/objets/sur la chaussée	13
Mendicité/musicien ambulant (Loi pénale genevoise)	13
Procédés de réclame	10

*La notion de points de contact a été introduite en 2018. Elle consiste à prioriser la présence des patrouilles de police municipale dans certains secteurs de la commune, soit en cas de doléances, soit en cas de phénomènes émergents constatés, ceci de manière à les contenir au mieux.

Activité des auxiliaires de sécurité

La mission de contrôle du stationnement est assurée par les auxiliaires de sécurité, lesquels remplacent également, lorsque nécessaire, les patrouilleuses scolaires tout en assumant d'autres missions en appui à la police municipale.



- Activité administrative (guichet, saisie AO, etc.)
- Formation continue
- Activité sur le terrain (contrôles du stationnement, séances, patrouilleuse scolaire, remplacement patrouilleuse, banderole signalisation, etc.)

Secrétariat

Le secrétariat de la police municipale joue un rôle essentiel auprès des citoyens. Il est souvent le premier interlocuteur et prend les renseignements utiles à transmettre aux agents de police municipale en patrouille, afin de mener à bien l'ensemble des réquisitions ou interventions.

Patrouilleuses scolaires

Cinq patrouilleuses scolaires assurent la sécurité des élèves sur le chemin de l'école, cela durant toute l'année et par n'importe quel temps.

PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ÉCOLES

En 2022, le Service petite enfance, jeunesse et écoles comprenait un responsable de service et cinq collaboratrices.

PETITE ENFANCE

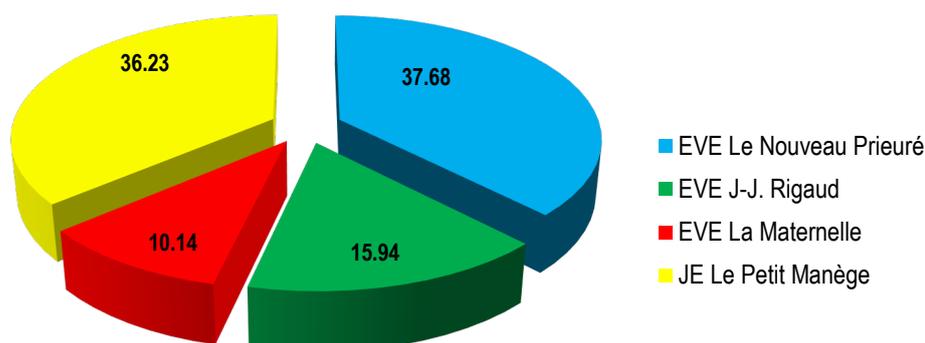
Bureau de la petite enfance (BUPE)

Le Bureau de la petite enfance (BuPE) accueille les familles et soutient le travail de chaque structure d'accueil de la petite enfance (SAPE) subventionnée par la commune de Chêne-Bougeries. Tout comme les années précédentes, les demandes d'inscriptions pour une place dans une SAPE sont demeurées nombreuses.

Le BuPE traite en moyenne 60 appels téléphoniques et procède à plus de 20 inscriptions par mois. L'accueil des communiers se fait sur rendez-vous. L'équipe, chargée des inscriptions et de la facturation des frais de pensions, a constitué et traité plus de 213 dossiers, calculé 174 écolages, expédié plus de 900 factures, 170 rappels et reçu de nombreux parents pour traiter des questions liées à la facturation et aux inscriptions.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 157 enfants ont été accueillis dans les crèches subventionnées par la commune de Chêne-Bougeries (EVE La Maternelle, EVE Le Nouveau Prieuré et EVE J-J. Rigaud) et 56 enfants au jardin d'enfants Le Petit Manège. Le traitement des dossiers d'inscription pour la distribution des places disponibles en vue de la prochaine rentrée au mois d'août 2023 a abouti au placement de 69 enfants : 26 à l'EVE Le Nouveau Prieuré, 11 à l'EVE J-J. Rigaud, 7 à l'EVE La Maternelle et 25 au JE Le Petit Manège. Parmi ces placements, 10 regroupements de fratries ont pu être mis en place.

Répartition en %



Le BuPE est également présent et actif au sein des différents organismes cantonaux du domaine de la petite enfance et siège au Conseil de fondation chargé de la gestion de l'EVE La Maternelle, en partenariat avec le Service de la petite enfance de la ville de Genève.

Aide exceptionnelle visant à soutenir financièrement les parents ayant recours à une solution privée de garde préscolaire

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 15 septembre 2022, l'octroi d'une aide exceptionnelle pouvant être versée par le Conseil administratif durant une période transitoire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, afin de pallier le manque de places en crèche sur la commune, jusqu'à l'ouverture de deux nouvelles crèches prévues en 2024. Cette aide vise à soutenir financièrement les parents, domiciliés sur la commune, ayant recours à l'une des solutions privées de garde préscolaire ci-après :

- Espace de vie enfantine privé
- École privée prenant en charge des enfants d'âge préscolaire
- Nourrice au domicile de l'enfant (sous contrat de droit privé).

Les critères d'octroi de l'aide exceptionnelle sur lesquels le Conseil administratif fonde sa décision sont les suivants :

- Résidant sur la commune de Chêne-Bougeries
- Inscription de l'enfant sur la liste d'attente du Bureau de la Petite Enfance (BuPE) de la commune de Chêne-Bougeries depuis au moins 18 mois
- Espace de vie enfantine privé ou à une école privée : avoir inscrit son enfant pour un taux d'au moins 40 % à un espace de vie enfantine privé ou à une école privée reconnus par les autorités cantonales compétentes
- Nourrice au domicile de l'enfant : avoir conclu un contrat de travail pour un taux d'activité d'au moins 40 % avec une nourrice sous contrat de droit privé conforme à la convention collective de travail applicable.

L'aide peut se monter à CHF 1'200 par mois durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, mais au maximum onze mensualités suivant la date de la demande et le strict respect des critères d'attribution.

Le montant versé est fixé en fonction du taux d'inscription à un espace de vie enfantine privé ou à une école privée reconnus par les autorités cantonales compétentes ou du taux d'activité du contrat de travail conclu avec une nourrice sous contrat de droit privé conforme à la convention collective de travail applicable.

Crèche et Espaces de Vie Infantile (EVE)

EVE La Maternelle

À la suite du départ de sa directrice et des divers entretiens de recrutement, le Conseil de fondation a attribué le poste de directeur de l'institution à Grégoire Minazio, éducateur depuis plus de 10 ans dans la structure et possédant une grande expérience dans le domaine de la petite enfance.

Comme les années précédentes, 54 places pour des enfants âgés de quatre mois à quatre ans ont été mises à disposition et financées par les deux villes partenaires que sont Genève et Chêne-Bougeries.

La Commune de Chêne-Bougeries a financé 25 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 8 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an
- 7 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans
- 6 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans
- 4 places pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 97 % pour 31 enfants accueillis.

Un programme éducatif par tranche d'âge est choisi comme thème de l'année et intégré dans le projet pédagogique de l'institution : *l'éveil sensoriel* pour les bébés, *l'éveil au livre* pour les petits et *le tour du monde* pour les moyens et les grands.

Depuis le mois d'octobre 2017 et sous l'impulsion de Marion Garcia Bedetti, conseillère administrative chargée du dicastère de la petite enfance et de la jeunesse, des ateliers d'éveil musical ont été organisés hebdomadairement en collaboration avec Marc Fredon, des *Ateliers du Chat-Bleu*.

S'agissant des activités, des visites ponctuelles ont été réalisées à la ludothèque Le Corbusier, au Muséum, sur des marchés et à la Maison de la Créativité. Les enfants ont pu assister et se rendre à divers événements comme le *Festival petit Black Movie*, le spectacle de la compagnie *des Croquettes*, la *lecture des Colporteurs* et les *animations musicales pour Pâques* dans le jardin. Les traditionnelles courses d'école du mois de juin ont pu se dérouler. Ainsi, le groupe des petits s'est rendu au parc des Bastions, les moyens ont visité le zoo de la Garenne, alors que les grands se sont rendus au parc Challande.

L'équipe éducative a su agrémenter l'année de plusieurs fêtes. Ainsi, celle de Pâques s'est déroulée dans le jardin de l'institution, en proposant aux enfants une chasse aux œufs et un spectacle en musique monté par l'équipe, avec le soutien de Marc Fredon. Pour fêter l'arrivée de l'été, les enfants ont été accueillis avec leurs parents pour « la fête du jardin » ; la traditionnelle fête de l'Escalade et la semaine de Noël ont également été proposées.

EVE Nouveau Prieuré

L'espace de vie enfantine du « Nouveau Prieuré », situé dans le complexe intergénérationnel homonyme, offre 63 places d'accueil aux enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent dans la commune de Chêne-Bougeries.

La Commune de Chêne-Bougeries a financé 63 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 15 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an, *les Explorateurs*
- 16 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans, *les Trotteurs*
- 16 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans, *les Aventuriers*
- 16 places pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans, *les Voyageurs*.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 96,82 %, ce qui représente 80 enfants.

Formation

En septembre, une collaboratrice (EDE) a suivi la formation à l'OFPC pour encadrer les apprentis et deux collaboratrices (EDE et une ASE) ont participé à la formation du SSEJ « Bouger-jouer-crée » qui a lieu sur trois jours durant l'automne et destinée à animer le groupe des 0-1 an.

À l'hiver et au printemps 2023, les formations (CEFOC), lesquelles avaient été soit supprimées ou réduites pendant presque trois ans, ont rencontré un vif succès auprès de l'ensemble du personnel.

Lors de la journée pédagogique d'avril, l'ensemble des équipes a souhaité aborder la thématique du stress chez l'adulte et l'enfant. Le samedi 22 avril, le domaine de Collex-Bossy les a accueillies pour une journée riche et intéressante animée par une spécialiste dans le domaine du stress. En parallèle, *pop e poppa* a décidé de mener une étude auprès des institutions sur le bien-être au travail et les sources de stress afin d'identifier les améliorations, non seulement pour l'institution mais également pour l'ensemble des crèches *pop e poppa*.

Projets avec les enfants et les familles

Courant octobre, chaque groupe a pu présenter lors de la soirée de parents leurs divers projets pour l'année à venir :

- Explorateurs (0-1 an) : Bouger-jouer-crée
- Trotteurs 1-2 ans : la Nature
- Aventuriers (2-3 ans) : la Famille
- Voyageurs (3-4 ans) : l'Intergénérationnel et le Projet-école.

Au mois de mars, l'équipe a organisé, pour les parents, une soirée sur le thème des règles et des limites, présentée par Alessandra Retti-Cordey, psychologue et thérapeute, avec qui l'équipe éducative collabore depuis quelques années.

L'éveil aux livres

Le livre a une place importante au sein de l'institution. Le livre, et plus particulièrement son récit, possède plusieurs fonctions qui s'avèrent primordiales dans le processus du développement de l'enfant ; la fonction affective, cognitive, de socialisation et d'éveil sensoriel et psychomoteur.

Rencontres intergénérationnelles

Pendant la pandémie, ces rencontres ont été soit suspendues, soit restreintes. À leur reprise, une réflexion a été menée avec l'ensemble des équipes de la crèche sur la manière de les préparer en amont, sur la posture, la relation à l'autre et principalement sur les réponses à apporter aux questionnements des enfants. Ce travail de réflexion s'est déroulé lors de deux soirées pédagogiques en automne. Le résultat de ce travail a été présenté lors du colloque intergénérationnel qui a lieu chaque mois avec des représentants de l'EMS, de Clair-Bois et de la crèche, afin de travailler et d'élaborer une conduite commune à tenir pour le personnel des trois entités, en plus de celle créée à l'ouverture du Nouveau Prieuré.

Après quatre ans d'arrêt, la **fête du Printemps** intergénérationnelle a pu à nouveau être organisée le jeudi 25 mai. Des ateliers pour tous, familles comprises, ont été proposés sur la place du village avec le thème de la fête foraine, suivi d'un pique-nique géant.

Le collège des directeurs a mandaté l'entreprise Social-Design afin d'effectuer une évaluation de l'ensemble du Nouveau Prieuré et de ses projets, celle-ci étant subventionnée par la Fondation Leenhardt.



Fêtes

Les différentes fêtes telles que l'Escalade, Noël, Pâques, fête de l'été, la journée cocconing rencontrent toujours un franc succès, ainsi que les petits déjeuners et apéritifs organisés par chaque groupe. Elles permettent le lien avec les familles et des moments conviviaux.

Travaux/projet jardin

À la demande de la direction et pour pallier les problématiques telles que la mise aux normes des jeux extérieurs, la présence de zones boueuses récurrentes, le manque d'ombre et le besoin de sol souple sur certaines zones, la Commune de Chêne-Bougeries a proposé un projet de refonte complète des espaces extérieurs, privilégiant l'apport de verdure et la plantation d'essences adaptées au climat de la région. Ainsi, d'importants travaux ont débuté au printemps et se termineront durant la période des vacances estivales 2023.

Les visites et les sorties

La traditionnelle sortie des vendanges du groupe des Voyageurs s'est déroulée en septembre au Château du Crest de Jussy.

Les groupes ont également profité d'aller à la Maison de la Créativité, à la ludothèque, à la bibliothèque et dans les différents parcs de la commune et les bords du lac.



EVE Jean-Jacques Rigaud

Inaugurée en janvier 2018, la crèche Jean-Jacques Rigaud et ses 380 m² de surface nette permettent, conformément aux normes fixées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), d'offrir une capacité d'accueil de 36 places, réparties dans trois groupes de douze enfants :

- un groupe pour la tranche d'âge de 4 à 18 mois
- deux groupes pour la tranche d'âge de 18 mois à 4 ans.

Lors de la rentrée, 38 familles ont été accueillies, soit 46 enfants répartis de la façon suivante : 20 enfants inscrits à temps plein, 13 enfants inscrits quatre jours par semaine, six enfants inscrits trois jours par semaine et sept enfants deux jours par semaine.

Multiâge

Chaque enfant peut faire des apprentissages grâce à l'autre. Les plus âgés peuvent également régresser quand ils le souhaitent grâce aux jeux et aux jouets des plus petits. Quant aux plus petits, ils acquièrent de nouvelles compétences au travers de l'observation et de l'imitation des plus âgés. Le multiâge offre donc un grand nombre de stimulations réciproques.

Équipe éducative

L'équipe éducative de la crèche a pour objectifs d'accompagner, de soutenir et d'être un relais pour les familles dans l'éducation de leurs enfants et bien évidemment de répondre aux besoins de ces derniers dans un environnement rassurant, réfléchi et adapté.

À la rentrée de 2022, 18 personnes travaillaient à la crèche dont un apprenti assistant socio-éducatif (ASE). L'équipe est composée d'une directrice (EDE) à 80 %, de neuf éducatrices de la petite enfance, soit 6,4 postes en équivalent temps plein ; de cinq assistants sociaux éducatifs, soit 4,2 équivalents temps plein et une remplaçante ASE à 60 %.

Depuis la rentrée 2022, deux postes d'aides préstagiaires ont été transformés en postes d'ASE. Au total, 10,6 postes sont prévus pour l'accompagnement des enfants, à cela se rajoute la professionnelle ASE remplaçante. L'équipe est complétée par une intendante à 80 % qui gère les repas et le linge.

Formations

L'équipe de la crèche J.-J. Rigaud souhaitant transmettre ses connaissances et accompagner les futurs professionnels de la petite enfance, et pop e poppa étant une entreprise formatrice, un apprenti ASE a été accompagné durant l'année. Toute l'équipe a suivi le rappel aux gestes de premiers secours et a finalisé la formation de langages des signes. Cinq professionnelles ont suivi des cours de guitare.

Fête de la famille

Cette année la fête de la famille, synchronisée avec la fête des 5 ans de l'ouverture de la crèche, s'est déroulée le samedi 13 mai sur le thème de la fête foraine. Un château gonflable, une machine à popcorn, des hot-dogs, un chamboule-tout, des ateliers yoga maquillages et peinture. Toutes ces activités ont remporté un franc succès auprès des enfants et des familles. Ce moment festif a été suivi d'un repas canadien très apprécié.

La grande lessive (www.lagrandelessive.net)

La grande lessive est le nom d'une installation artistique éphémère bisannuelle afin de promouvoir la pratique artistique et développer le lien social, valeurs défendues dans le projet pédagogique de l'équipe éducative. Ainsi, les familles ont vraiment apprécié l'exposition des œuvres de leurs enfants sur le thème « ta cabane est/et ma cabane ».

Écocrèche

Dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, les déchets ont été triés et recyclés. L'équipe a rendu les enfants attentifs à ne pas gaspiller les ressources naturelles telles que l'eau et l'alimentation. Au fil de l'année, des bricolages avec des matériaux de récupération ont été proposés aux enfants ; le jardinage avec les enfants, permettant d'observer et de comprendre que la nature a un rythme lié aux saisons et de les sensibiliser à l'importance de consommer des fruits et légumes locaux et saisonniers. Cette, année des fleurs et plantes aromatiques (menthe, thym, basilic) ont pris place dans le potager ; elles sont venues agrémenter les plats servis selon le goût des enfants.

Tout au long de l'année

Les ateliers yoga, animés par une professionnelle de la crèche qui a suivi une formation spécifique, ont eu lieu tous les jeudis matin. Favorisant l'exercice corporel avec la préhension et la coordination des gestes et procurant beaucoup de plaisir aux enfants, ces ateliers ont été proposés aux enfants dès l'âge de 18 mois.

Les ateliers « musique », animés par Marc Fredon, ont eu lieu tous les lundis matin auprès des trois groupes. Lors de cette matinée musicale, les enfants ont découvert et manipulé les instruments, ont chanté et dansé. Les membres de l'équipe éducative qui ont suivi les cours de guitare ont pu recréer des temps musicaux dans la semaine avec des rituels pour les enfants.

En alternance avec la crèche du Nouveau Prieuré, les enfants se sont rendus le mardi ou le jeudi à la ludothèque de Chêne-Bougeries ou à la bibliothèque des Eaux-Vives. Ainsi, les enfants ont été stimulés par d'autres jeux ou livres dans un cadre différent, avec des règles spécifiques.

Cette année, tous les groupes ont pu bénéficier du service de la Maison de la créativité. Ce lieu est organisé selon différents thèmes et bénéficie d'un espace extérieur ; les enfants peuvent également pique-niquer et faire la sieste sur place. Finalement, un cuisinier du prestataire en charge de la livraison des repas vient animer des ateliers de cuisine avec son matériel.

Jardin d'enfants

Le Petit Manège

Le Petit Manège, situé au cœur de la Gradelle, offre 28 places le matin et 22 l'après-midi aux enfants dès 2 ans ; durant cette année scolaire, une moyenne de 53 enfants a fréquenté l'institution.

L'équipe pédagogique se compose de sept collaboratrices à temps partiel, quatre éducatrices de la petite enfance dont une éducatrice responsable détachée à 30 % pour la direction, une assistante socio-éducative et deux auxiliaires.

La philosophie

Le projet pédagogique de l'institution met l'accent sur l'indépendance et la liberté accordée à l'enfant dans un cadre sécurisé en se basant sur la compréhension de la psychologie, les apports en neuroscience et une pratique bienveillante. Fournir un environnement adapté aux besoins de chaque enfant en tenant compte de son développement physique, émotionnel et cognitif est le cœur de ce projet ; penser et mettre en œuvre du matériel pédagogique spécifique afin d'encourager les enfants à explorer, expérimenter et apprendre le monde qui les entoure à leur propre rythme, selon les lois naturelles de développement.

Ainsi, les activités en libre-choix, proposées en nombre et variées (créatrices, psychomotrices, culinaires, musicales, langagières, etc.), sont conçues pour éveiller l'intérêt de l'enfant et répondre à son besoin de manipulation tout en nourrissant son esprit. Ces activités lui permettent de travailler les compétences qui le mènent sur le chemin de l'autonomie ; ainsi se forme petit à petit sa capacité d'attention, nécessaire à son développement individuel.

Les compétences sociales peuvent naître dès lors que l'espace individuel a pu être préservé. Défi que l'équipe a souhaité relever, en accueillant les 28 enfants en âges mélangés. Le cerveau du petit est une « éponge » ; l'exemple des plus grands ayant déjà acquis certaines compétences qui lui sont encore inconnues va encourager le processus d'apprentissage. C'est dans ce cadre bienveillant et de stimulation entre paires que les compétences prosociales naturelles de l'enfant peuvent pleinement s'exprimer.

Formation - transmission

L'équipe éducative a suivi trois sessions de formation continue en pédagogie nouvelle ; des formations Montessori : « Les activités sociales », « Les activités sensorielles » et « Les activités de la vie pratique », ainsi que le rappel en premiers secours. L'institution se veut également formatrice et a permis à six stagiaires de découvrir des aspects des professions de la petite enfance.

L'ouverture au « monde »

Un projet de sensibilisation au livre s'est décliné en plusieurs axes : une sortie bimensuelle à la bibliothèque de la Cité, un prêt hebdomadaire du stock de livres du jardin d'enfants, une lecture hebdomadaire avec des résidents de l'EMS Eynard-Fatio et enfin, un partenariat avec l'association « lire et faire lire » par l'intermédiaire d'une bénévole retraitée venue lire des histoires aux enfants une fois par semaine.

Des sorties ont été organisées tout au long de l'année : dans les parcs avoisinants, au muséum d'histoire naturelle, sur les bords de la Seymaz, etc. Un groupe d'enfants a visité la « Ferme des Bougeries » au printemps alors qu'elle abritait poussins et veaux.

Au mois de janvier, les enfants ont participé au Mini Black Movie, festival de très courts métrages poétiques à destination du jeune public, diffusés au sein de la structure ; de véritables supports pour des échanges nourris avec les enfants. En avril, le spectacle « Chatouille est en colère » de la compagnie des Croquettes, offert par la mairie, a ravi l'ensemble des enfants, dont le thème leur a permis de comprendre un peu mieux le fonctionnement des émotions.

Deux sessions du « Café des parents » se sont déroulées durant lesquelles ceux-ci ont été invités à rester avec leur enfant et ainsi partager leur vie en collectivité le temps d'une demi-journée. Quelque 53 visites par session ont ainsi eu lieu en avril et en décembre.

Au mois de juin, dans le cadre de la « transition à l'école », les futurs écoliers se sont déplacés dans l'école voisine pour une visite de leurs futures classes. Une séance de prévention routière, donnée par un policier municipal, a été menée auprès de ces mêmes enfants.

En septembre, une trentaine de parents a été réunie par l'équipe afin de présenter les projets de l'année scolaire.

Enfin, les traditionnelles fêtes de l'Escalade et de Noël se sont déroulées à l'interne avec les enfants.



Grandir ensemble

Durant l'année scolaire 2022-2023, la mission de détection précoce de l'institution a permis de favoriser la mise en place ou la continuité des suivis spécifiques, en partenariat avec le Service éducatif itinérant et le Centre d'intervention précoce (CIPA), permettant ainsi l'accompagnement de quatre enfants à besoins spécifiques et selon le cas, favoriser leur transition à l'école.

Fête des 50 ans du Petit Manège

Le mois de juin 2022 a été marqué par les 50 ans de l'association, réunissant parents, enfants et personnel. Les membres du comité de l'association ont ainsi pu remercier et donner la parole à des membres du comité fondateur ainsi qu'à Marion Gracia Bedetti, maire, venue représenter le Conseil administratif communal afin de célébrer cet événement.

Le jardin s'est animé du « Zanimal », un carrousel éclaté dont le public devient le héros du spectacle de la déambulation animalière. La cohorte d'animaux éclairés et sonorisés, avec les parents comme principal moteur, ont accueilli les enfants sur les chemins du quartier. Les structures musicales faites de matériaux de récupération ont pu créer un univers magique, sonore et ludique pour les petits.

JEUNESSE

L'équipe TSHM Chêne&Co

En 2022, l'équipe des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) Chêne&Co a subi de nombreux changements. Yacine Kerboua, au poste de responsable d'équipe depuis 2020, a décidé de quitter ses fonctions, lesquelles ont été reprises par Abdallah Fellahi, en octobre 2022. À la suite de la fermeture du 2, chemin De-La-Montagne en raison de travaux de rénovation, le poste de 80 % rattaché à ce projet a également été supprimé.

Dans la continuité de ces changements, l'équipe a déménagé des locaux qu'elle occupait depuis de nombreuses années au 2, rue François Perréard, au profit de l'ancienne maison du garde-barrière située à l'avenue de Bel-Air 11, à Chêne-Bourg. Cette bâtisse, inscrite au patrimoine, a été entièrement rénovée afin d'accueillir l'antenne régionale des TSHM.

Un nouveau responsable, de nouveaux locaux, une nouvelle dynamique d'équipe dont les intentions s'articulent autour de trois dimensions-cadres interdépendantes : les présences territoriales, les actions collectives et l'accompagnement individuel.

« Petits Jobs »

La Commune continue à soutenir et valoriser l'engagement ponctuel de jeunes en « Petits-Jobs ».

Durant l'année 2022, pas moins de 100 jeunes ont été sollicités au travers de différentes missions telles que la distribution de flyers aux riverains mais également les tâches diverses et variées en lien avec les nombreuses manifestations culturelles et festives organisées tout au long de l'année (Fête nationale, Concerts au parc, Festival Deschénés, fête des Promotions, etc.).

Les petits jobs permettent aux jeunes :

- d'être actif et valorisé
- de canaliser leur énergie en expérience positive
- de prendre des responsabilités
- de gagner en autonomie
- d'apprendre le rapport à l'autre et à l'argent.

« Lâche pas ton pote »

« Lâche pas ton pote » est un dispositif de prévention et de sensibilisation liées aux consommations d'alcool, de cannabis et/ou d'autres substances psychotropes. Cette action de prévention par les pairs est portée par une équipe de jeunes adultes, volontaires et engagés. Ce dispositif vise en particulier les jeunes scolarisés de l'enseignement du secondaire II, âgés de 16 à 20 ans. Le projet se déploie au collège De Candolle, à l'ECG Jean-Piaget et à l'école de commerce Raymond Uldry.

Un stand d'informations disposant de matériel de sensibilisation (brochures, préservatifs, Quiz...) et d'un « parcours du bourré » permettent d'entrer en contact avec les élèves et d'engager une discussion axée sur ces thèmes ; la valorisation de la prévention par les pairs est donc privilégiée. La fréquentation du stand a quelque peu évolué depuis l'achat des tablettes et la construction de quiz ludiques à l'aide de l'application « Kahoot ».

Objectifs :

- sensibiliser aux risques
- garder une veille vis-à-vis des jeunes en risque de décrochage,
- favoriser la rencontre, l'échange et le débat
- déconstruire ses propres représentations et croyances
- collaborer avec un réseau de partenaires pluridisciplinaires
- faire connaître et reconnaître le mandat des TSHM auprès des jeunes et du réseau
- permettre à l'équipe TSHM de s'imprégner de ce que la jeunesse vit et traverse.

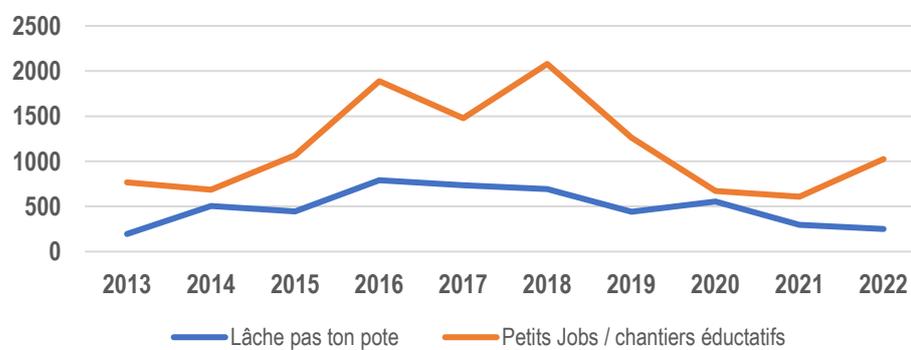
Chiffres clés :

- 10 jeunes, un moniteur et 2 TSHM
- 4 sessions de formation : FEGPA, planning familial
- 12 interventions dans les écoles (De-Candolle, Raymond Uldry et Jean-Piaget) du mois de janvier à fin mai
- des supports de jeux et Quiz variés : alcool, cannabis, alimentation, jeux vidéo, sexualité...
- des échanges et des débats
- avec une moyenne de 40 jeunes par intervention.

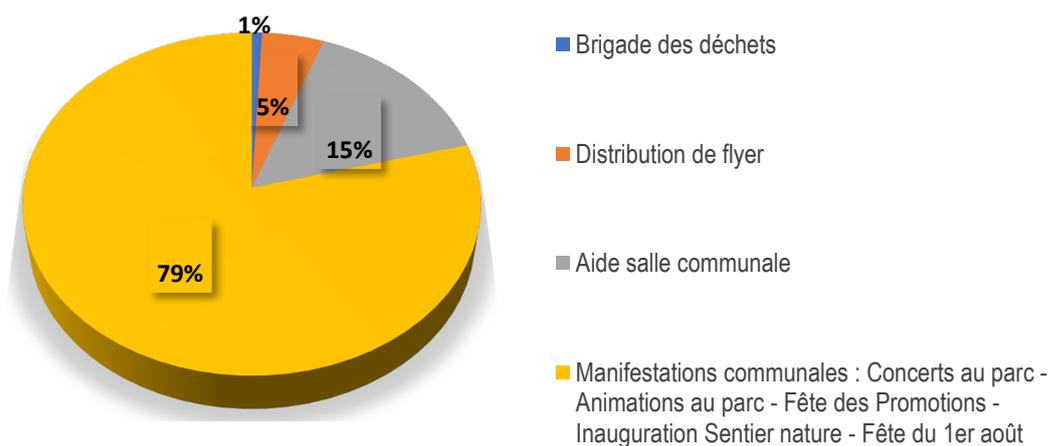
Prestations « jeunesse » en chiffres

Heures réalisées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
« Lâche pas ton pote » (Prévention par les pairs)	790,5	734,27	693,25	440	555	297	252
Petits jobs	1888,5	1479,35	2078,75	1262,65	672,5	608	1024



Répartition des heures – petits jobs



Glacier place Colonel-Audéoud

Durant les mois de juillet et août 2022, une étrange roulotte a été installée sur la place Colonel-Audéoud. Gracieusement prêtée par la commune d'Hermance, celle-ci a accueilli un glacier afin d'animer la place et de mettre en valeur les aires de pique-nique nouvellement installées.

En partenariat avec les TSHM, des jeunes en petit-job l'ont tenu chaque mercredi, vendredi et samedi, autour d'animations organisées, telles que des tournois de pétanque et de jass, des spectacles pour enfants, un concert de musique cap-verdienne, un bal musette et également des activités sportives en lien avec la « BoxUp » installée devant la salle communale. Une communication a également été faite auprès de l'EMS Les Marronniers et le Foyer du Nouveau Vallon, afin de favoriser le lien intergénérationnel.

Malgré la dynamique des jeunes et les animations proposées, ce projet ne sera pas reconduit sous cette forme en 2023 à cause du manque de fréquentation de la roulotte.

Festival Deschênés

Après deux années d'interruption liées à la pandémie Covid-19, le Service de la jeunesse a relancé l'organisation du festival Deschênés, en partenariat avec les Communes de Cologny et de Chêne-Bourg, et avec le soutien des Travailleurs sociaux hors murs TSHM Chêne&Co, le centre de rencontres et de loisirs Passage 41 et la Ludothèque de Chêne-Bougeries. Pour rappel, ce festival, entièrement gratuit, a comme objectif de faciliter la cohésion sociale et également de répondre à un réel besoin auprès des familles : la nécessité de proposer des activités aux enfants dont les parents travaillent la semaine précédant la rentrée scolaire. Cette 5^e édition, qui s'est déroulée du 15 au 19 août 2022 dans le parc Stagni, a accueilli pas moins de 190 enfants par après-midi, encadrés par une équipe de 22 moniteurs.

Tout au long de la semaine, les enfants ont pu apprécier les différentes activités et animations mises en place, telles que : parc aventure avec tyrolienne, trampolines, châteaux gonflables, ateliers scientifiques MJSR, atelier graff, foot fléchettes, atelier de marionnettes, course au trésor, activités sportives, jeux d'animation, Clown « M. Cornichon », Bubble Show et de la Zumba réunissant chaque fin de journée tous les enfants. Cette belle édition a été clôturée par un apéritif offert aux parents et enfants, en présence des autorités communales et des sponsors : SIG, BCGe, Protectas, Baciocchi, Transvoirie et la FASE pour son Fond « Alimentation & Mouvement ».

Le questionnaire de satisfaction, remis aux parents à l'issue du festival, a confirmé le succès de cet événement avec un taux de 93 % de parents « très satisfaits », mais également la volonté mesurée à 96 % que le Festival soit reconduit. Il est également important de souligner que la Commune de Chêne-Bourg a exprimé sa volonté de se retirer du festival à compter de 2023.

Ludothèque de Chêne-Bougeries

L'association de la Ludothèque de Chêne-Bougeries a été créée en 2011. Elle a pour but d'offrir au 0-99 an la possibilité de disposer de jeux et de jouets de qualité soit sur place, soit à la maison, moyennant le versement d'une cotisation annuelle. Préalablement à la création de l'association, une telle activité s'était développée de 1983 à 2010 au sein du Centre de loisirs de Chêne-Bougeries, situé au n° 41 du chemin de la Gradelle. L'association est fortement soutenue, depuis sa création, par la Commune de Chêne-Bougeries, laquelle octroie d'importantes subventions non monétaires et monétaires.

En 2022, l'équipe d'animation, constituée de trois ludothécaires et six bénévoles, a accueilli 4 000 enfants et adultes et plus de 930 abonnés.

La troisième édition du grand jeu d'énigmes intitulé « Cherchons ensemble » a été mise en place entre juillet et août 2022, en collaboration avec le Passage41, afin de faire découvrir la région aux familles en recherchant des indices sous forme de QRcode dans les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Cologny. Lors de cette édition, ce n'est pas moins de 35 équipes qui ont joué le jeu ; 28 l'ont terminé et 11 équipes sont allées jusqu'au bout de l'énigme finale.

Du 15 au 19 août 2022, pour le retour du festival Deschênés, l'équipe de la ludothèque a organisé de nombreux grands jeux ainsi qu'une excitante course au trésor dans la forêt du parc Stagni.

Retrouvez toutes les activités de la ludothèque de Chêne-Bougeries sur son site Internet www.ludochene-bougeries.ch/accueil/

Passage41 - Centre de rencontres et de loisirs de Chêne-Bougeries

Le Centre de rencontres et de loisirs *Passage41* de Chêne-Bougeries, association sans but lucratif, neutre sur le plan confessionnel et politique, est rattaché à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Son action est rendue possible grâce aux subventions cantonales et à celles de la ville de Chêne-Bougeries.

Le rapport d'activité 2022 du centre est consultable en ligne sur le site www.passage41.ch ou disponible en version imprimée au secrétariat du centre.

ÉCOLES

Activités parascolaires : GIAP

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 13 octobre 2022, de sortir du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Désireux d'améliorer les prestations fournies aux enfants de la commune dans le cadre du temps parascolaire, l'Exécutif a ainsi mené un appel d'offres pour les marchés publics dans le but de confier ce mandat à une société privée. À la suite de cette procédure qui a pris place au printemps 2023, le marché a été adjugé à la société pop e poppa. Le déploiement de ce projet prendra effet dès le mois de septembre 2023 avec une prise d'activité pour la rentrée d'août 2024.

Restaurants scolaires des écoles de Chêne-Bougeries, de la Montagne, du Belvédère et de la Gradelle

Depuis la rentrée 2020, la société Novae s'occupe de la gestion de ces trois réfectoires scolaires. Elle produit et livre les repas, et met à disposition le personnel chargé du service. La fréquentation des réfectoires scolaires est en nette augmentation avec plus de 56 000 repas servis durant l'année scolaire.

Développement durable et circuits d'achats

Le développement durable chez Novae est une histoire d'engagements et de convictions, individuels et collectifs. Ce partenaire a déployé un modèle d'achats sans centrales, en lien direct avec les agriculteurs locaux, a pris des initiatives de réduction des déchets et de prévention des accidents du travail. Ces efforts sont aujourd'hui reconnus par la triple certification ISO (9001, 14 001, 450 001) ou encore la médaille d'or de la plateforme d'évaluation Écovadis obtenue en 2021.

En janvier 2022, la société a publié son premier rapport de développement durable, lequel rend compte des actions entreprises et de leurs résultats et fixe de nouvelles ambitions d'ici à 2025. Ainsi, Novae privilégie les circuits courts et travaille avec 100 partenaires agricoles directs, sans intermédiaires. À relever que plus de 50 % des produits achetés sont suisses et que le taux de production « Fait Maison » se monte à 91 %.

Restaurant scolaire de l'école de Conches

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 4 mai 2023, d'uniformiser la gestion des restaurants scolaires et de confier la gestion du réfectoire de l'école de Conches dès la rentrée scolaire 2023, à la société Novae. Dans le cadre de cette reprise d'activité, la société Novae s'est engagée à reprendre les contrats des collaboratrices actuellement en charge du service des repas.

COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

Service de la cohésion sociale

Le service accueille, informe et accompagne les usagers qui se trouvent dans une situation financière ou personnelle particulière. Il collabore étroitement avec les diverses associations et entités actives au sein du tissu social genevois, en particulier avec Trois-Chêne emploi, l'Hospice général, les communes et les services de l'État de Genève.

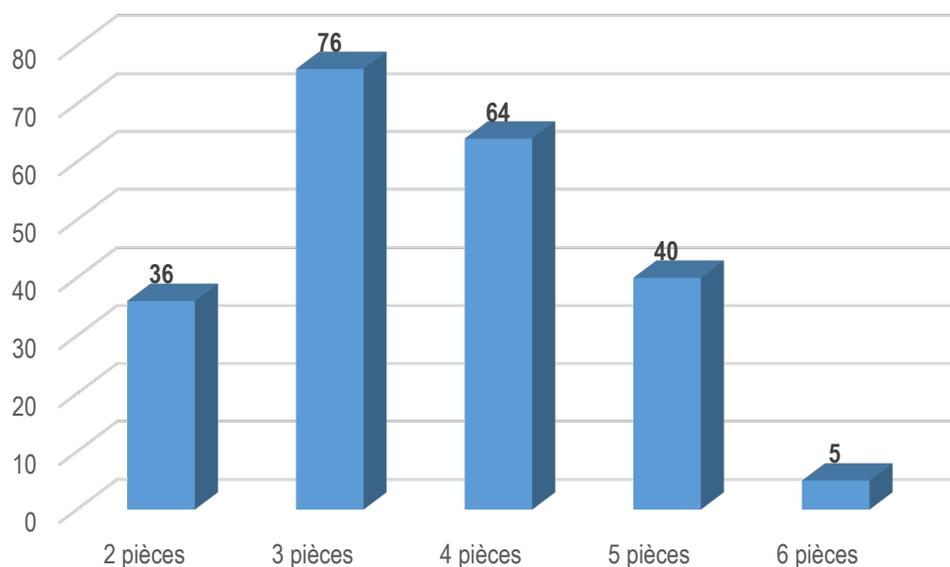
Durant la pandémie, la permanence d'accueil du jeudi (sans rendez-vous) a été supprimée et remplacée par des entretiens sur rendez-vous tout au long de la semaine.

Du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023, 216 personnes ont été reçues en entretien individuel. Les demandes financières ponctuelles sont évaluées au regard du budget de la personne.

Logements

Durant l'année 2022, 24 logements situés dans des immeubles appartenant à la commune ou à la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement ont pu être attribués.

Demandes de logements communaux par nombre de pièces en 2022



Trois-Chêne Emploi (anciennement Action Trois-Chêne pour l'emploi)

Nouvellement située rue du Gothard 13, à Chêne-Bourg, Trois-Chêne Emploi est la structure intercommunale destinée aux habitants de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex.

Elle accueille également les habitants des 8 communes partenaires d'Arve et Lac : Anières, Collonge-Bellerive, Cognin, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandœuvres. L'équipe est composée de cinq conseillères en insertion professionnelle.

Prestations

Trois-Chêne Emploi a pour mission :

- d'accompagner les personnes dans leurs démarches d'insertion professionnelle
- de constituer un dossier de candidature complet
- de préparer les candidats aux entretiens d'embauche
- de construire et mettre en place des projets de formation
- d'effectuer des demandes de fonds en lien avec un projet professionnel
- de renseigner et conseiller les usagers pour des questions relatives au monde professionnel
- de mettre en relation les usagers avec les acteurs économiques.

De plus, chaque année, Trois-Chêne Emploi accueille des stagiaires afin de faciliter leur insertion ou en réponse à leur obligation d'effectuer un stage en entreprise pour valider leur cursus de formation.

À la suite de son déménagement à Chêne-Bourg en septembre 2022, Trois-Chêne Emploi, a changé de nom et d'identité visuelle grâce à la création d'un nouveau logo. La structure a modernisé son image afin d'être plus facilement identifiable.



Rencontre avec de nouveaux partenaires

L'équipe poursuit sa collaboration avec les employeurs de la région. Trois-Chêne Emploi a été sollicitée par de nouveaux partenaires et différentes agences de placement. Ces rencontres ont permis de développer et nouer des relations de confiance qui ont, par la suite, favorisé l'engagement de plusieurs candidats.

Désendettement

Comme mentionné dans le rapport d'activité 2021, de plus en plus d'employeurs exigent un extrait de non-poursuite, même dans les secteurs tels que le nettoyage ou la manutention. En effet, de nombreuses entreprises de secteurs privé et public ajoutent ces conditions à leurs critères de sélection.

Dans le cadre du suivi individualisé, une complexification des situations personnelles et financières des usagers a été constatée. Bien souvent, une période de chômage ou une succession d'emplois précaires fragilisent leur situation financière. Ils ne peuvent ainsi plus faire face au paiement de leurs charges courantes (loyer, assurance maladie, impôts, etc.). Dès lors, ils se retrouvent très rapidement piégés dans un cercle vicieux des dettes et des poursuites, ce qui représente un réel frein à l'emploi. L'équipe des conseillères en insertion ainsi qu'une collaboratrice du Service de la cohésion sociale de Chêne-Bougeries ont été formées par des spécialistes du pôle désendettement de Caritas.

Trois-Chêne Emploi en chiffres

En 2022, 658 personnes provenant des Trois-Chêne et des communes partenaires d'Arve et Lac ont été suivies. Parmi elles, 375 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, dont 133 personnes de Chêne-Bougeries. Le nombre de visites s'élève à 4 631 (3 747 en 2021). 156 personnes ont pu retrouver un emploi (133 en 2021) et 69 stages ont pu être effectués (60 en 2021).

Il s'agit d'une augmentation de 7 % des personnes suivies et de 9 % de nouvelles inscriptions. La fréquentation a également augmenté de 24 %. Cette hausse est certainement due aux exigences du marché du travail, lequel demande de plus en plus de réactivité (délai de postulation plus court, offre d'emploi en ligne souvent caduque après une semaine).

Contacts interinstitutionnels et partenaires

Durant l'année, Trois-Chêne Emploi a collaboré régulièrement avec les entreprises locales, les instituts de formation, les structures étatiques et communales, les partenaires, les Fondations et associations.

Témoignages : que sont-ils devenus ?

« Après avoir enseigné les mathématiques pendant plusieurs années, je souhaitais donner un nouvel élan à ma carrière professionnelle et m'orienter vers le développement durable sans avoir un projet professionnel précis. Afin d'affiner ce projet, j'ai sollicité l'aide de l'Action Trois Chêne pour l'Emploi qui m'a aidé à obtenir un financement pour le CAS en développement durable que je vais démarrer à l'Université de Genève début 2022. Cette reprise d'études va me permettre de renouer avec mon métier de biologiste, d'actualiser mon parcours académique et surtout me donner l'espoir de faire quelque chose de nouveau qui fait réellement du sens pour moi. »

En 2022, après la réussite de ma formation, j'ai commencé à mettre en place des projets en lien avec celui-ci. La formation qui a été subventionnée m'a permis d'élaborer un projet en développement durable. Ce projet est en cours de réalisation dans une commune, une maison de quartier et en discussion dans d'autres établissements. Je m'apprête à déposer ma candidature à un concours en développement durable. J'espère pouvoir concrétiser ce projet de manière professionnelle.

« Je voulais faire une formation d'auxiliaire de santé à la Croix-Rouge. En plus du chèque de formation, il me manquait CHF 700.- que je n'avais pas. La demande de fonds que vous avez faite m'a aidée à compléter le financement de cette formation que je voulais faire depuis longtemps. Sans cette aide, ça aurait été très difficile, j'aurais peut-être dû la reporter, car elle est arrivée dans un moment vraiment difficile financièrement pour moi. J'ai obtenu le diplôme et grâce à lui, ce sera plus facile pour moi de postuler en EMS et en institution. Donc merci beaucoup au donateur de m'avoir permis de faire cette formation. »

En 2022, j'ai été engagée au sein d'un EMS du canton en tant qu'auxiliaire de santé Croix-Rouge.

Aide à la formation des jeunes et des moins jeunes

Le Conseil administratif a marqué sa volonté d'agir en faveur de la formation des jeunes et des adultes de Chêne-Bougeries. Ainsi, en étroite collaboration avec Trois-Chêne Emploi, plusieurs d'entre eux ont pu suivre une formation nécessaire à l'obtention d'un emploi, ou compléter une formation déjà entamée afin d'acquérir un diplôme certifiant, augmentant indubitablement les chances de (re) trouver un emploi.

Allocation de rentrée scolaire

Pour venir en aide aux familles en situation précaires suivies par l'Hospice général, une allocation de rentrée scolaire leur est versée. Cette aide permet de faire face aux achats et renouvellement d'articles scolaires au moment de la rentrée scolaire.

Les familles identifiées par l'Hospice général sont orientées vers le Service de la cohésion sociale afin de bénéficier de cette allocation.

Bourses académiques

Les autorités communales souhaitent soutenir les personnes domiciliées à Chêne-Bougeries, de nationalité suisse, ou bénéficiaires d'un permis C, dans la réalisation de séjours académiques ou dans un projet de perfectionnement professionnel, par l'octroi d'une bourse académique. La demande de bourse peut être déposée entre les mois de septembre et d'avril de chaque année.

Les conditions, les critères d'attribution, ainsi que les modalités pour formuler la demande de bourse académique sont mentionnés dans le règlement communal figurant sur le site Internet communal.

Don exceptionnel

Au vu du contexte économique actuel, les autorités communales ont décidé de soutenir les habitants majeurs en leur versant, sur demande, un don exceptionnel et unique de CHF 600.-.

Attribution des subventions 2022

Action sociale – Genève

La Commission cohésion sociale, santé et sport, ainsi que le Conseil administratif ont analysé les dossiers présentés par de nombreuses associations sollicitant un soutien financier pour leurs activités sociales.

Liste des associations soutenues

ASSOCIATIONS	Subventions attribuées en 2022
<u>1 h par m2 – un. e étudiant. e sous mon toit</u>	2 000
Association 3chêneAccueil	4 000
<u>Association Centre social protestant de Genève CSP</u>	5 000
<u>L'APAJ Association pour l'Appartement de Jour</u>	1 000
<u>Compagnie de clown les Nébulaires</u>	2 000
<u>Caritas Genève</u>	5 000
<u>Croix-Rouge genevoise</u>	5 000
Épicerie Solidaire Chênoise	5 000
<u>Centre genevois du Volontariat</u>	1 500
<u>Le Triologue</u>	3 000
<u>Association Lire et faire lire Suisse</u>	2 000
<u>Association d'Aide aux Victimes de Violences en Couple</u>	2 000
<u>Association imaginons</u>	3 000
<u>Fondation Carrefour-Rue & Coulou</u>	4 000
<u>Le CARÉ</u>	1 000
<u>Fondation Partage</u>	4 500

Accord-cadre entre la Commune et la Fédération genevoise de coopération (FGC)

Dès le 1^{er} janvier 2021 et suite à la signature d'un nouvel accord-cadre entre la Fédération genevoise de coopération (FGC) et la Commune de Chêne-Bougeries, le montant dévolu à la solidarité internationale dans le cadre du budget communal est intégralement attribué à des projets soutenus par la FGC, selon les objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, plus aucune subvention n'est versée directement par la commune aux diverses associations/entités actives dans le domaine de l'aide au développement.

La FGC remet annuellement à la commune des rapports intermédiaires et finaux des différents projets soutenus.

Les Aînés

Association des Chêne 50 ans & plus et Horizons Nouveaux

La Commune comprend deux clubs d'aînés, lesquels se veulent complémentaires dans les diverses activités proposées : Horizons Nouveaux, sis au chemin du Pont-de-Ville 13 et l'association des Chênes 50 ans & plus, laquelle organise certaines activités dans les locaux du Passage 41 (Centre de rencontres et de loisirs), sis au chemin de la Gradelle 41.

Passeport Santé pour les aînés

En collaboration avec l'association VIVA, les activités physiques pour les aînés ont eu lieu en juillet dans différents espaces extérieurs de la commune. Ce projet, subventionné par Promotion Santé Suisse, permet d'offrir aux aînés du canton un programme d'activités physiques adapté à l'âge des participants.

Transport bénévole à Chêne-Bougeries

Créé en 2016, le service de transport destiné aux aînés de la commune s'inscrit dans une démarche bénévole et solidaire. Piloté par le Service de la cohésion sociale, il répond à un besoin d'accompagnement et de transport lorsque la famille et les proches ne peuvent pas aider, grâce à une équipe de bénévoles dynamique et motivée.

Les trajets effectués sont essentiellement liés à des rendez-vous médicaux. Les besoins en transport sont annoncés une semaine à l'avance, afin de coordonner les demandes avec les disponibilités des bénévoles. En 2022, 42 transports ont été comptabilisés. Les demandes de transport sont en augmentation d'année en année.

Visite des personnes âgées et isolées à domicile

Le Conseil administratif a signé une convention de partenariat avec la Croix-Rouge genevoise, consistant à mettre en contact des bénévoles de la commune avec des personnes âgées isolées de Chêne-Bougeries.

L'objectif consiste à rompre l'isolement des aînés grâce à des visites régulières effectuées à domicile et/ou, lorsque c'est possible et souhaité, grâce à un accompagnement adapté leur permettant de participer à une activité collective. Ces rencontres permettent de recréer du lien. Les bénévoles intéressés bénéficient d'une formation auprès de la Croix-Rouge.

Distribution de pommes et de pommes de terre

Cette action consistait à son origine à offrir, semestriellement, des pommes et des pommes de terre aux retraités résidant dans les immeubles situés au chemin de la Chevillarde 9, au chemin du Pré-du-Couvent 1, ainsi qu'aux n^{os} 158 à 162 de la route de Malagnou.

Depuis 2015, cette action a été élargie aux ménages les plus modestes. Ainsi, les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires et celles suivies par l'Hospice général peuvent s'inscrire à cette distribution. De plus, une information a été publiée dans le journal Le Chênois afin d'atteindre les habitants concernés. Cette offre est limitée à 5 kilos de pommes et à 10 kilos de pommes de terre par foyer (exception pour la Fondation Phénix avec laquelle un partenariat est engagé). Les collaborateurs des services communaux extérieurs assurent la livraison des produits à domicile.

En automne 2022 et au printemps 2023, 63 personnes et une fondation ont bénéficié de cette offre pour un total de 395 kg de pommes et 690 kg de pommes de terre distribués.

Prévention canicule

Depuis plusieurs années, la Commune de Chêne-Bougeries a développé un dispositif canicule communal en collaboration avec le Secteur prévention et promotion de la santé et le Service du médecin cantonal. Ainsi, les seniors de 75 ans résidant à domicile qui n'ont pas de réseau de proches et qui sont isolés peuvent s'annoncer auprès du Service de la cohésion sociale et bénéficier d'un contact ou d'un suivi plus régulier lors d'alertes canicules émises par le Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS).

Plateforme de réseau des seniors de Genève

Depuis quatre ans, la Commune de Chêne-Bougeries fait partie des membres observateurs de la Plateforme pour laquelle elle participe aux séances plénières. La Plateforme réunit plus de 80 organismes membres et observateurs, dont des associations actives dans divers domaines touchant aux aînés.

Structure dynamique en constante évolution, la Plateforme rassemble des associations membres et des organismes publics au titre d'observateurs, engagés dans la qualité de vie des seniors et du vivre ensemble. Les associations membres regroupent aujourd'hui la moitié des personnes de plus de 65 ans vivant dans le canton de Genève.

La Plateforme comprend plusieurs commissions thématiques ad hoc, mandatées par les membres pour dresser des états des lieux et émettre des recommandations sur des problématiques en lien avec la personne âgée.

Cette année, un livre blanc, « Pour une politique coordonnée de la vieillesse à Genève », consentements et recommandations, a été remis aux candidats en amont de l'élection au Conseil d'État.

Marmites de l'Escalade

À l'occasion de la fête de l'Escalade, une livraison de marmites en chocolat remplies de délicieux massepains a été effectuée auprès des établissements médico-sociaux (EMS), du Foyer du Vallon ainsi que de la Résidence de la Chevillarde, pour le plus grand bonheur des résidents et du personnel.

Concert de Printemps

Une représentation a été donnée le 7 mars 2023 par Stéphanie Jornod pour les aînés de la commune. À cette occasion, 153 personnes ont pu apprécier une prestation de contes variés et mis en musique avec l'accordéon. En amont de la prestation, les jeunes de la commune, encadrés par les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM), ont servi un café croissant aux aînés.

Sortie des aînés

Les autorités ont offert aux seniors de la commune une journée à la découverte de la Fondation de l'Hermitage à Lausanne. Celle-ci possède une collection de quelque 600 œuvres, qui n'est pas exposée de façon permanente, mais présentée régulièrement au public lors d'expositions ou prêtée à d'autres institutions muséales. Elle est inscrite comme bien culturel suisse d'importance nationale.

Après la visite, les aînés ont été invités à partager le repas au Golf Hôtel René Capt de Montreux, suivi d'un temps afin de profiter des jardins de l'hôtel et du bord du lac avant le retour à Genève.

Les deux sorties des 5 et 19 septembre ont rassemblé 344 personnes.



CULTURE

La saison 2022-2023 a été très dense en événements culturels, ceci dans tous les domaines, visant à offrir à un public le plus large possible de nombreuses occasions de réunion et de divertissement.

Musique

Formidable orchestre international, **United Strings of Europe** a présenté, le 10 juin 2022, un somptueux concert intitulé « Re-composé : hommage et adieux », en hommage aux plus grands compositeurs tels que Felix Mendelssohn, Peteris Vasks ou encore Henry Purcell. Julian Azkoul, directeur musical, a également tenu deux ateliers pour les élèves l'après-midi même. Initiation musicale interactive et ludique, à l'image des musiciens de cette formation, et du concert qui s'en est suivi devant un public conquis.



Voyage extraordinaire de St-Petersbourg à Broadway : « Rêves d'ailleurs » est un récital interprété par les talentueuses **Irina Chkourindina**, pianiste, et **Eva Fiechter**, soprano. Ce voyage a fait découvrir les différentes couleurs, harmonies, folklores et histoires des pays qu'elles font parcourir au public tout au long de l'itinéraire construit autour de leurs lieux d'origine et d'accueil, à savoir la Russie, la Suisse, la France, la Méditerranée et l'Amérique du nord.



La musique classique tenant une place de choix à Chêne-Bougeries, l'été a pu débiter du 6 au 9 juillet dans le magnifique écrin de verdure qu'est le parc Stagni, pour ses **Concerts au Parc**. Le charmant duo **Bose-Pastor** a ouvert le bal avec son fantastique concert de piano à 4 mains intitulé « Joie de vivre ». Jeudi 7 juillet, c'était au tour du dynamique et humoristique quintet de cuivres genevois, le **Geneva Brass**. Rencontre avec Schubert le vendredi 8 juillet pour cette superbe collaboration entre **LemanCellos**, unique orchestre stable à géométrie variable de violoncellistes professionnels de la région lémanique, et le célèbre flûtiste **Michel Tirabosco** pour l'adaptation de « Die schöne Müllerin ». Pour clore cette série de concerts, l'**Orchestre de Lancy-Genève** a proposé « La magie de l'opéra au cœur du parc Stagni ». Sous la direction de **Roberto Sawicki**, **Larissa Rosanoff**, soprano et **Sacha Michon**, baryton, ont interprété les plus grands et célèbres airs d'opéra comme la Traviata de Verdi, le Barbier de Séville de Rossini ou encore Carmen de Bizet. Le public a vécu une soirée d'été festive et magique, comme à l'époque de Verdi, quand l'opéra était un spectacle vivant, un art populaire avec des airs célèbres qui sont sur toutes les lèvres et des émotions qui parlent directement au cœur.



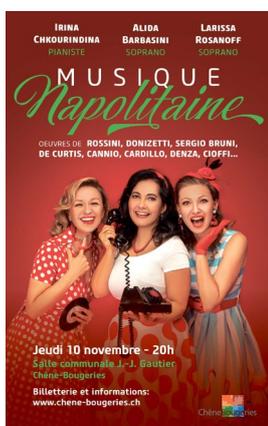


Les femmes étaient à l'honneur ce vendredi 30 septembre avec le Trio Klimt composé de **Julie Sévilla-Fraysse** au violoncelle, **Lucile Podor** au violon et **Sonia Moshnyager** à l'alto. « Résonances de femmes » est une commande du trio composée par Julien Giraudet, liant les arrangements d'œuvres de Barbara, Nina Simone, Clara Schumann et Hildegarde de Bingen au répertoire existant du trio à cordes.

« La Légende oubliée » est un spectacle fantastique qui raconte l'épopée humaine, sous forme poétique, accompagné de musique, d'images, et de parfums. Ce spectacle multisensoriel est l'histoire de la venue de l'être humain sur Terre, depuis le cosmos, sa conception et son parcours humain, visité sous forme métaphorique et fantastique. Les valeurs humaines ancestrales y sont évoquées sous forme de plusieurs tableaux jusqu'au retour de l'être humain dans le cosmos. Véritable prouesse féérique proposée par la très talentueuse violoncelliste **Nathalie Manser** le jeudi 6 octobre.



Magnifique collaboration entre L'Orchestre de Lancy-Genève et l'Area Jeune Ballet, « Sous le soleil de minuit » est un spectacle musical et dansé. Sous la direction de Roberto Sawicki, la scène est mise en lumière par les chorégraphies d'Yvette Regueiro parfaitement interprétées par les danseurs, accompagnés des airs d'Edvard Grieg, Hugo Alven et Jean Sibelius. La magie de minuit a opéré ce samedi 8 octobre.



Via Italia ! « Musique napolitaine » a enchanté le public le jeudi 10 novembre lors de son concert composé de trois parties : mélodies des duos des « soirées musicales » de Rossini, directement inspirée des chansons traditionnelles napolitaines, mélodies des grands compositeurs Donizetti et Tosti, et enfin, chants napolitains. Les trois protagonistes, **Larissa Rosanoff** et **Alida Barbasini**, sopranos et **Irina Chkourindina**, pianiste, ont fait chanter les cœurs.

Le traditionnel Concert de l'an a eu lieu le dimanche 1^{er} janvier 2023 pour le plus grand plaisir des mélomanes, mais aussi de **L'Orchestre Buissonnier**. Sous la direction de **Leonardo Benini**, les flûtistes **Bastien Ferraris** et **Marion Hugon** de « L'opéra dans tous ses états » ont emmené leur public sur les airs de Mozart, Verdi, Rossini, Beethoven et Mascagni.



« Les Jeudis du jazz », nouveau concept inédit à Genève, sont des soirées mêlant concert de jazz magnifiquement interprétés par le **Big Up' Band**, ambiance lounge de club de jazz et bar after work. Avec un thème différent pour chacune des 4 soirées des 26 janvier, 25 mai, 19 octobre et 7 décembre, cet ensemble de musiciens de haut niveau impose sa propre empreinte sonore.



Place à une fantaisie musicothéâtrale en un acte « Don Juan à New York, ou la vérité sur Lorenzo » le 9 février. New York, mai 1826, la petite troupe du fameux ténor Manuel Garcia répète des airs de Mozart. Lorenzo Da Ponte, auteur du livret, est installé dans cette ville depuis 1819. C'est lui qui a proposé d'inclure cet opéra dans le programme de la tournée. Il a fait traduire le livret en anglais par son fils et cherché les fonds nécessaires à ce spectacle. Il vient assister à une répétition et se souvient des péripéties qui l'ont conduit à quitter Venise, sa terre natale. Sur les textes de **Laurence Naville**, les artistes **Sophie Graf, Irina Chkourindina, Marc Scoffoni et Pierre-Maxime Mahé** sont présentés par **Romain Peltier**, pour une immersion dans le monde de Wolfgang Amadeus Mozart.



« Le Carnaval des animaux », fantaisie zoologique en hommage à Camille Saint-Saëns, a été interprété par la **Fanfare du Loup et le Geneva Brass** le 30 mars. Envoûté par la voix de Vincent Aubert, le public a été bercé par les 18 musiciens, tout au long de cette histoire surprenante qui joue avec la musique et avec les mots. Fantastique !

Le traditionnel Concert de Printemps, **présenté par L'Orchestre baroque Buissonnier** a eu lieu le mardi 25 avril. À l'honneur de ce concert intitulé « Rameau en fête », les œuvres de Jean-Féry Rebel et Jean-Philippe Rameau ont délicatement été jouées, sous la direction de **Vincent Thévenaz**.



Concert de printemps

Théâtre et danse



« Manuela » fait le ménage dans un théâtre où se joue chaque soir Othello. La voilà qui s'approprie la pièce de Shakespeare pour décrire sa propre vie de femme de ménage émigrée, victime de toutes sortes d'injustices sociales. De Greta Thunberg à Alain Morisod en passant par James Bond, tout est prétexte à dissenter sur tout : la crise climatique, la crise du genre, Uber, Amazon, etc. Ce « seule en scène » tonitruant et décalé a garanti une multitude de rires en cascades et de bonne humeur. Gratitude à sa fabuleuse interprète **Claude-Inga Barbey**, laquelle a évidemment fait salle comble le samedi 14 janvier 2023.

« The Last Five Years », récit poignant d'une histoire d'amour entre un écrivain à succès et une comédienne ratée, a été jouée le samedi 21 janvier. Cette production de Broadway (2021) est ici réadaptée par le jeune collectif LYMPA. Cette comédie musicale intimiste, présentée par deux chanteurs et six musiciens, a ravi son public comme à Broadway.



Pour sa seconde année de résidence à Chêne-Bougeries, « Le Printemps de la danse » est un festival de danse contemporaine qui s'est tenu les 17, 18, 24 et 25 mars, sous la direction artistique de Nathanaël Marie, danseur et chorégraphe bien connu du monde de la danse internationale. Au programme, une soirée Jeunes Ballets avec l'Area Jeune Ballet, la troupe Uma, puis une soirée jeune public avec la Compagnie (1) promptu d'Émilie Lalande. Le second week-end a mis à l'honneur une soirée « hommes chorégraphes » avec Harris Gkekas et Santiago Condon Gras, puis une soirée « femmes chorégraphes » avec Sophie Ammann et Sarah Baltzinger. Ces quatre soirées ont mis en exergue les talents de tous ces magnifiques danseurs.

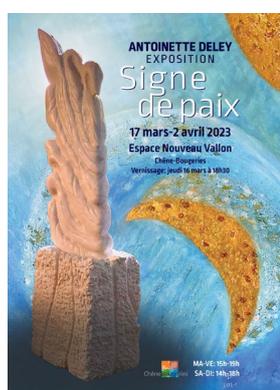


The Last Five Years

Expositions



Du 7 au 23 octobre, l'Espace Nouveau Vallon a accueilli « **Ça chauffe !** ». Cette exposition interactive, conçue et réalisée par Michel Delajoud de l'Amusée d'Annemasse, s'intéresse aux changements climatiques et à leurs conséquences en jouant face à une sélection de reproductions d'œuvres d'art, en manipulant des expériences scientifiques amenant le public à réfléchir sur les enjeux vitaux pour notre planète. Cette exposition très intéressante et d'actualité a pu accueillir des classes d'écoles primaires, tout comme le grand public, ceci grâce au travail professionnel des équipes d'animation.



« **Signe de paix** ». Artiste chênnoise de grande renommée internationale, **Antoinette Deley** a célébré ses 25 ans d'art à l'Espace Nouveau Vallon du 17 mars au 2 avril. Elle avait déjà fait l'honneur de présenter ses œuvres en 2007 lors d'une exposition intitulée « **Éveil à la vie** », puis en 2017, aux côtés du peintre Michel Gautier avec « **Formes et couleurs** ».

Son exposition où découvrir ses somptueuses sculptures, mais aussi bon nombre de peintures accompagnées de ses « sculpt-mots » a été riche en diversité. Ses passions n'ayant pour limite qu'elle-même, cette artiste, tout comme ses œuvres, réserve de nombreuses facettes. La pierre semble ainsi se mouvoir alors qu'en réalité, c'est l'observateur qui la contourne. Une osmose symbiotique se ressent, car Antoinette est proche des matières qu'elle choisit et qui se transforment sous ses doigts ; elle les écoute, les touche, les ressent afin que leurs vibrations et énergies la traversent.

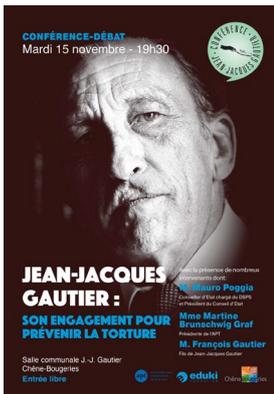


Exposition Signe de Paix - Antoinette Deley et Marion Garcia Bedetti, maire

Conférences

Dans le cadre des cycles de conférences, Jean-Jacques Gautier traitant depuis de nombreuses années du thème des Droits Humains, c'est un débat interactif qui a été choisi le mardi 15 novembre 2022.

Sous l'organisation de l'Association pour la Prévention de la Torture (APT), « **L'engagement de Jean-Jacques Gautier en faveur de la prévention de la torture – rencontre autour de son idée 45 ans après** » a rassemblé plusieurs intervenants dont notamment **François Gautier**, fils de Jean-Jacques Gautier, **Mauro Poggia**, président du Conseil d'État, **Martine Brunschwig Graf**, présidente de l'APT, **Hans Wolff**, médecin-chef du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires des HUG et vice-président du Comité européen pour la prévention de la torture, ainsi que **Regula Mader**, présidente de la Commission nationale de prévention de la torture. Les débats, modérés par **Fati Mansour**, journaliste au Temps ont permis au public de poser diverses questions et de s'exprimer sur ce sujet.



Fêtes et spectacles pour les enfants



L'année scolaire terminée, la **Fête des promotions** a eu lieu le vendredi 1^{er} juillet, sur le thème « Les vacances ». Tout était réuni pour que la fête soit belle et les enfants heureux durant cet après-midi consacré à eux seuls : maquillage, promenades à poney, carrousels, châteaux gonflables, glaces et goûters. Puis, c'est dans une salle comble que les autorités et Caroline Desjacques-Privato, directrice des écoles, ont pu accueillir les élèves de 7^P et 8^P Harmos, accompagnés de leurs parents et enseignants, au rythme des prestations sur scène des élèves en dernière année d'école primaire. Le cortège à travers les parcs Sismondi et Stagni était tout aussi festif. La soirée s'est poursuivie au son des fanfares puis de l'orchestre live, tandis que les divers stands proposaient de la restauration en tout genre.

Pressés d'offrir des friandises aux enfants de Chêne-Bougeries, **Saint-Nicolas** et le Père Fouettard y ont fait leur halte, le mardi 6 décembre. Après un magnifique cortège aux flambeaux et quelques chants entonnés par le chœur Arte Musica entouré des autorités communales, les familles ont dégusté la soupe et les marrons tandis que d'autres se faisaient photographier avec Saint-Nicolas.



Pour son 20^e anniversaire, le **festival Marionnettes & Cie** avait réservé un riche programme le week-end du 1^{er} et 2 avril. À la suite des mots de bienvenue prononcés par Marion Garcia Bedetti, maire, et Éliane Longet, directrice de la Cie des Croquettes, la parade de Marionnettes géantes par les Pataclowns a donné le ton du festival, en grandeur s'il vous plaît ! 3 spectacles à découvrir pour les enfants dès 2 ans, mais aussi un parcours de la marionnette placé sous le thème « Poisson d'avril », comprenant divers ateliers pour découvrir le monde de la marionnette en bricolant et en manipulant. Un goûter était offert par la commune durant tout le festival, et ce dernier s'est terminé par une parade de marionnettes accompagnée en musique par les enfants de La Lyre de Chêne-Bougeries.



Marionnettes & Cie

Manifestations officielles



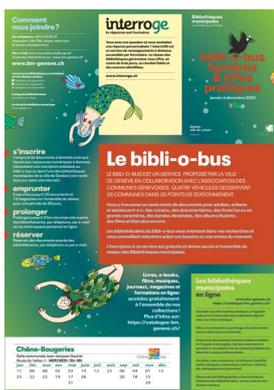
En 2022, la commune de Chêne-Bougeries s'est vu confier l'organisation de la **fête nationale**, laquelle est célébrée à tour de rôle pour les Trois-Chêne par les communes concernées. Dès 18 h, c'est sous un soleil estival que des milliers de personnes se sont rejointes dans les parcs Stagni et Sismondi pour débiter les festivités. L'apéritif offert à la population, entraîné par La Lyre de Chêne-Bougeries, a immédiatement donné le ton à la fête. La cérémonie officielle, présidée par Marion Garcia Bedetti, maire, a été enrichie de l'allocution de l'invité d'honneur, Jacques Berchtold, professeur et écrivain suisse et directeur de la Fondation Bodemer, puis du Chant patriotique brillamment interprété par La Lyre de Chêne-Bougeries. Raclettes, saucisses, grillade et desserts ont su rassasier tous les appétits rythmés par les animations musicales de Miss Helvetia, jodleuse, de Tobias König, accordéoniste, et de Robert Scotton au Cor des Alpes, lesquels ont séduit le public grâce à leur enthousiasme ! La nuit à peine tombée, le cortège illuminé de lampions a conduit les participants dans les beaux parcs de la commune. En raison des fortes chaleurs, le spectacle pyromélodique qui aurait dû illuminer le ciel pendant plus de 30 minutes a malheureusement été annulé. Toutefois, le grand bal de l'orchestre The Vincent Kessi's Free Fellowship Band a accompagné, jusque tard dans la nuit, le public encore sous le charme de la soirée.

Le **Mérite Chênois 2022** a été attribué à **Dolores et Orlando Blanco** pour leur engagement culturel mettant en scène le travail d'artistes contemporains de renommée et de jeunes talents, notamment à travers la société Édirtart. À cette occasion, Me Bernard Vischer, président et fondateur du Cercle des Amis d'Édirtart, puis Sylviane Dupuis, poète, dramaturge et essayiste suisse ont prononcé un discours très émouvant, suivi de celui des méritants, lesquels ont chaleureusement remercié les autorités pour l'organisation de cette réception donnée en leur honneur. Cette soirée fut également l'occasion pour Marion Garcia Bedetti, maire, de rappeler les fondements du Mérite Chênois à l'assemblée dont faisaient partie les nouveaux naturalisés de la commune.

L'année 2023 débutant, les autorités communales ont eu le plaisir de convier, le mardi 10 janvier, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, les corps constitués, les associations et personnes nouvellement installées dans la commune ainsi que les nouveaux citoyens pour le traditionnel **Apéritif des Vœux**, animé en musique par l'Harmonie La Lyre de Chêne-Bougeries.

Collaborations intercommunales et projets transversaux

Depuis janvier 2022, aux alentours de la salle communale, la Commune de Chêne-Bougeries propose deux fois par mois des prêts de documents pour adultes, enfants et adolescents via le **bibli-o-bus**. Ce service est proposé par la Ville de Genève, en collaboration avec l'association des communes genevoises et les bibliothèques municipales.



« **Paysages sonores** » est un projet né d'une collaboration entre les étudiants de 2^e année de Bernard Metral, professeur en classe d'option d'arts visuels, et les élèves de Marie Chenux, professeur de français au collège Claparède. Cette expérience artistique est une invitation à entrer au gré des promenades, dans l'une des vingt et une bulles sonores exposées dans treize lieux, espaces verts ou publics de Chêne-Bougeries. Sur chacun de ces lieux, les élèves proposent, le temps d'une césure, de tendre son smartphone vers le QR-code et de se plonger dans des créations acoustiques travaillant sur la poésie du mot ou celui du son. Le projet est également disponible à la lecture et à l'écoute sur le site Internet communal depuis octobre 2022.



L'**Orchestre des Trois-Chêne**, subventionné par les trois communes chénoises et dirigé par **Arturo Corrales**, a offert le dimanche 6 novembre, un magnifique concert intitulé « Classique » avec **Sarah Strohm**, soliste alto, et **Andrea Carolotto**, diffuseur d'images. Cette formation symphonique active dans la région genevoise compte une septantaine de musiciens.

PAYSAGES SONORES

Les Paysages sonores sont une invitation à entrer, au gré de votre promenade à travers le territoire de la commune de Chêne-Bougeries, dans l'une des vingt et une bulles sonores exposées par des collégiennes et collégiens de deuxième année du Collège Claparède. Treize lieux, espaces verts ou publics, ont rencontré l'imaginaire d'un groupe d'élèves ayant choisi l'option spécifique arts visuels (OSAV). Sur chacun de ces lieux, les élèves vous proposent, le temps d'une césure, de tendre votre smartphone vers le QR-code, et de vous plonger dans ce qui est devenu « leur » paysage, au fil de leur exploration et de leur projet artistique. Créations acoustiques travaillant la poésie du mot ou celui du son, représentations imaginées ou prises sur le réel, brefs instantanés ou développements narratifs, les Paysages sonores se découvrent au détour d'un banc, devant un arrangement floral ou au bord d'une falaise...

Pour davantage de renseignements sur l'origine et la fabrication du projet, nous vous donnons rendez-vous sur le site de la mairie de Chêne-Bougeries:
<https://chene-bougeries.ch/decouvrir/promenades/paysages-sonores/>

EN COURS DE CRÉATION,

les élèves sont régulièrement questionnés sur le sens qu'ils veulent donner à leur travail. Leur recherche artistique est alors explicitée, à la fin du processus créatif, par la rédaction d'un court texte de démarche. Vous trouverez ces textes sur le site, en regard des propositions sonores correspondantes. Les points d'écoute sont signalisés par des autoportraits réalisés à la gouache par les élèves.

SCANNEZ CE QR CODE

lors de votre arrivée sur le lieu de votre choix. Vous serez alors redirigé sur notre site internet, et vous pourrez sélectionner le numéro de l'audio que vous souhaitez écouter. Bonne promenade sonore...

La Mairie de Chêne-Bougeries se tient à votre entière disposition pour toute question www.chene-bougeries.ch

ChêneBougeries

TERRITOIRE, BIODIVERSITÉ ET MOBILITÉ

Le Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité est composé d'un responsable de service à temps plein et de quatre collaboratrices à temps partiel.

Le service a pour missions le suivi, la mise en œuvre et l'observation de la planification urbaine et de la biodiversité sur le territoire communal.

Les tâches et projets principaux incluent :

- L'élaboration et la mise en œuvre du PDCom
- La rénovation/reconstruction du Village de Chêne-Bougeries
- Le pilotage et le suivi d'études de planifications communales (équipements publics, aménagements de l'espace public, étude mobilité...)
- La mise à jour de l'Inventaire Cantonal des Arbres (ICA)
- La mise en œuvre du programme « + 1 000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries »
- Le lancement de microprojets nature en ville (potager urbain, Sentier nature, microforêt...)
- La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux (Conférences nature et environnement, Sentier nature, La Nuit est Belle)
- L'étude des dossiers en autorisation de construire, la rédaction des préavis communaux et les déclarations d'infractions en matière d'autorisation de construire
- Le suivi de tous les projets planifiés par le Canton sur le territoire de la commune (Projet d'agglo – Grand-Genève, plans localisés de quartier et plans de site ; renaturation des cours d'eau ; Axe Frontenex, route de Chêne...).

Le service accompagne également le suivi de nombreuses études et projets concernant le patrimoine bâti de la commune (évaluation des possibilités d'affectation, relocalisation d'activités, rénovation et agrandissement des écoles publiques communales, construction de crèches).

Dans le cadre des dossiers planifiés par le Canton, le service collabore avec les Services de l'État au travers des projets cités plus haut, ainsi que les Hautes Écoles romandes, notamment par le suivi de projets d'étudiants.

De plus, le service accorde beaucoup d'importance et de temps pour répondre aux questions des habitants par téléphone concernant les autorisations de construire, mais également concernant les travaux en cours, le soin aux arbres, etc.

TERRITOIRE

Plan directeur communal 2030 et Plan directeur des chemins pour piétons

Le Plan directeur communal a été adopté par le Conseil municipal le 18 novembre 2021 et approuvé par le Conseil d'État le 22 mars 2022.

Cette approbation a cependant fait l'objet de plusieurs réserves portant sur :

- la stratégie de densification de la zone 5
- les principes d'aménagement et les mesures inscrites au chapitre 4.3 concernant le Secteur Malagnou-Paumière-Werner
- les orientations concernant le Secteur du Moulonais figurant au chapitre 4.10.2.

Ces trois points ne sont donc pas validés par l'État de Genève. Les chapitres concernant les secteurs de développement de Malagnou-Paumière-Werner et du Moulonais devront être revus dans le cadre des processus de développement des secteurs, en collaboration avec l'Office de l'urbanisme. En effet, les principes d'aménagement proposés par la Commune dans ces deux secteurs ne sont pas en ligne avec les velléités de développement du Canton.

La Stratégie zone 5 doit, quant à elle, être mise en conformité avec le nouvel art. 59 al. 4 LCI entré en vigueur le 28 novembre 2020. Cette modification de la loi était intervenue alors que les travaux d'élaboration du PDCom 2035 étaient trop avancés pour en intégrer les implications stratégiques dans le document.

De manière à comprendre le processus, il est important de rappeler que la Commune a lancé la première révision de son PDCom, et plus spécifiquement de sa stratégie pour la zone 4, début 2022. L'objectif de cette mise en conformité avec la LCI est de réfléchir à l'opportunité de définir des zones de développement accru, où une dérogation allant jusqu'à un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0,48 (THPE) serait conditionnée à une consultation de la Commune et de la Commission d'urbanisme.

Dans le cadre de ce processus de mise à jour, plusieurs présentations en commission et deux ateliers de consultation des associations communales ont été organisés.

À l'issue de cette première phase de travail, le document a été transmis à l'Office de l'urbanisme avec l'accord de la Commission Territoire du Conseil municipal, afin de réaliser le contrôle de conformité technique. Ce contrôle permet aux différents services et offices de l'État de se prononcer sur les orientations communales et ainsi vérifier que ces dernières sont conformes à la planification cantonale (Plan Directeur Cantonal).

Ce processus, d'une durée initialement estimée à 30 jours, a duré en réalité 7 mois. Finalement la proposition de la commune de ne pas prévoir de périmètre de densification accrue dans sa zone 5 a été refusée par l'Office de l'Urbanisme sous prétexte du non-respect de la loi.

Dès lors la Commune a dû revoir ses intentions. La Commission territoire a été sollicitée à deux reprises en mai 2023 afin de définir une nouvelle stratégie.

Ce travail s'est soldé par l'annonce de l'ouverture, entre le 6 juin 2023 et le 6 juillet 2023, de la consultation publique pour la mise à jour partielle du Plan Directeur Communal.

Dans l'intervalle de ces processus, et conformément à l'art. 59 al. 4 bis, la Commune de Chêne-Bougeries n'a accordé aucune dérogation art. 59 al. 4 LCI.

Village de Chêne-Bougeries

Depuis 2018, le village de Chêne-Bougeries fait sa mue. Concomitamment au démarrage du chantier B+C, les premières livraisons de logements issus du chantier A ont été inaugurées en mars 2022.

Au total, la Commune a investi près de CHF 34'248'000.- pour reconstruire et rénover le village, soit :

- CHF 11'298'000. - pour le Chantier A
- CHF 22'950'000.- pour le Chantier B+C.

Ces montants correspondent uniquement aux coûts des travaux, et ne font pas référence aux études antérieures (Plan de site, image directrice, concours SIA 142).

La rénovation/reconstruction du village de Chêne-Bougeries va doter la commune de 36 nouveaux logements, dont 6 chambres pour étudiants, de 8 arcades commerciales, ainsi que de 2 restaurants dont la réouverture de l'historique « Café de la Fontaine », situé à la rue de Chêne-Bougeries 27. De plus, des espaces pourront être mis à disposition des associations.

La vision urbanistique du village de Chêne-Bougeries ne se traduit pas uniquement par les chantiers de rénovations/reconstructions évoqués précédemment. En effet, le Conseil municipal a, lors de sa séance du 23 mars 2023, voté un crédit de CHF 565'000.- dans le but de lancer, en septembre 2023, un concours SIA 142 afin de dessiner et réaliser le projet d'aménagement des espaces publics du village. Ce futur espace public intégrant le cœur de l'îlot, le chemin de la Fontaine et le chemin De-La-Montagne permettra de lier les bâtiments entre eux et de donner une nouvelle identité au quartier.

Avec la récente rénovation de la rue de Chêne-Bougeries, entreprise par le Canton, ce quartier jouira d'une vraie qualité urbaine, avec commerces et restaurants de part et d'autre de la rue, offrant une diversité de services de proximité non seulement pour les habitants du quartier mais également pour les personnes de passage.

Procédures de planifications de logements dans la commune

Secteur Malagnou-Paumière

La planification du secteur Malagnou Paumière a été relancée à l'automne 2021 sous l'impulsion des propriétaires souhaitant développer leurs parcelles.

Pour rappel, en 2012, ce secteur a été déclassé en ZD3 à l'initiative de l'État de Genève, propriétaire de la parcelle dite de l'ancien Institut de zoologie (885), et malgré l'opposition de la Commune. Les parcelles concernées par le déclassement (2133, 2134, 883, 884, 885) ainsi que celle de la FLPAl qui les jouxte (886), ont depuis fait l'objet de multiples études et avant-projets :

- 2015 - Grand Projet Chêne-Bourg-Chêne-Bougeries (fin des études)
- 2015 – Projet de l'Association des Intérêts de Conches
- 2016 – Avant-projet de PLQ nuvolab (État de Genève).

L'ensemble de ces projets doit aujourd'hui être réexaminé à l'aune des enjeux actuels. Afin d'encadrer le processus de planification, l'État de Genève a lancé un processus de concertation regroupant l'ensemble des acteurs concernés (propriétaires, autorités publiques, associations de quartier), qui doit permettre d'aboutir à une image directrice faisant consensus pour le secteur.

La Commune y défend le maintien des cordons boisés présents sur le secteur et la maximisation des surfaces de pleine terre. Elle demande également un accès au futur développement qui ne compromet pas la présence des cordons boisés existants.

Les discussions concernant la construction d'un groupe scolaire complet (16 classes), d'une salle de gym, d'un abri de protection civil public et de l'implantation d'un équipement public (crèche, ludothèque...) sont en cours avec les acteurs concernés.

Planification territoriale 2014/2025

Depuis plusieurs années, l'augmentation de la population de Chêne-Bougeries est soutenue. Aujourd'hui, le nombre d'habitants a dépassé les 13 500. D'ici à 2025, le nombre de logements qui sera mis à disposition est de 675, concentré sur 4 projets et correspondant à environ 1 300 habitants supplémentaires.

Cette prévision à 2025 ne tient pas compte des logements produits en zone 5. Aujourd'hui, cette zone connaît un ralentissement dans son développement, lequel dû au changement de la législation, mais également à l'intégration dans le PDCOM de Chêne-Bougeries d'une stratégie d'évolution de la 5^e zone qui permet de mieux cadrer son développement.

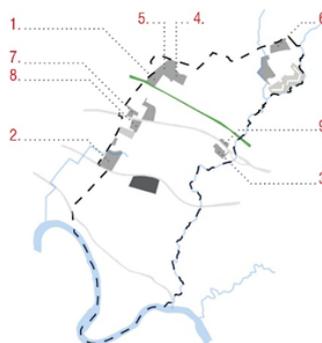
Il est fort probable que Chêne-Bougeries comptera, d'ici à la fin 2025, près de 15 000 habitants. Cette augmentation pousse à penser la planification communale différemment, en prévoyant notamment, dans chaque projet en zone de développement, des équipements et des espaces publics pour les futurs habitants de Chêne-Bougeries.

Planification territoriale 2014/2025

*Au total : 2'673 logements dans des ensembles collectifs,
en plus des demandes définitives en 5e zone (villas contiguës ou individuelles)*

Logements récemment livrés 1'030 logements

1. Pré-Babel + Pré-Babel 3
2. Hauts de Malagnou
3. Bessonnette
4. Nouveau Prieuré
5. Pré du Couvent
6. Rigaud-Nord
7. Falletti - Puthon
8. Jules-Cougnard
9. Village - Chantier A

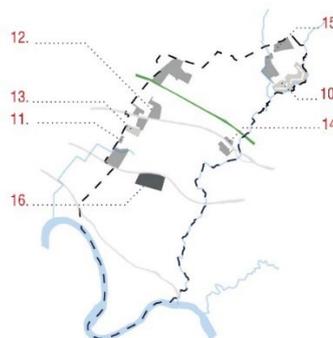


1

Chantiers en cours

675 logements

10. Surélévation Montagne
11. Odier - Chevillarde
12. Challendin
13. Chevillarde - Jules-Cougnard/parcelle 491
14. Village - Chantier B + C



2

Planification avancée

968 logements

15. Rigaud - Montagne
16. Malagnou - Paumière

Autorisations de construire

195 préavis pour des demandes en autorisation de construire ont été traitées par le Service du territoire durant la période comprise entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mai 2023, soit 136 dossiers de plus que durant la période précédente.

À ce jour, la Commune refuse toutes les demandes de dérogation à l'indice d'utilisation du sol par absence, dans son PDCOM, des périmètres de densification accrue.

Dès lors, le processus et les types de procédures d'autorisations de construire ont évolué. Les architectes et promoteurs se sont adaptés à la situation et ont déposé majoritairement des procédures accélérées (APA) ne sollicitant aucune dérogation et laissant aux communes 15 jours pour se prononcer sur les dossiers.

Le tableau ci-dessous indique la nature des préavis formulés par la commune.

Préavis favorable	Préavis favorable sous réserve	Demande de complément	Préavis défavorable	Pas de préavis communal
8	47	96	44	0
4 %	24 %	49 %	23 %	0 %

Le tableau suivant indique le type de dossiers déposés au département et traités par la commune.

Au total, 121 dossiers, générant 195 préavis, ont été traités par la commune. Cette différence s'explique, car un dossier peut être préavisé plusieurs fois au cours de l'année.

Demande préalable	Demande définitive	Procédure accélérée	Demande de démolition
4	46	53	18
3 %	38 %	44 %	15 %

Le nombre de dossiers non transmis à la commune s'élève à 73. Ce chiffre est en constante hausse, mais il est important de rappeler que le service a réalisé presque 4 fois plus de préavis que l'année précédente.

BIODIVERSITÉ

Arborisation

Inventaire cantonal des arbres isolés

La Commune de Chêne-Bougeries participe depuis 2011 à la mise à jour de l'Inventaire cantonal des arbres isolés (ICA). Ce programme, mené par les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève (CJB), a permis le recensement de près de 300 000 arbres dans le canton.

Les données de cet inventaire commencé en 1976 à Genève doivent être régulièrement actualisées, afin d'évaluer notamment la valeur patrimoniale et l'état sanitaire des arbres. Entre septembre 2015 et septembre 2018, Chêne-Bougeries disposait d'un collaborateur à 50 %, chargé de l'observation du territoire et de la biodiversité, dont le travail a permis la réactualisation des données des secteurs situés de part et d'autre de la route de Chêne.

L'engagement, au premier semestre 2022, d'une chargée de projets biodiversité, permet à la commune de relancer la mise à jour de l'Inventaire, en travaillant simultanément sur les axes de projet suivants :

- Partenariat avec les CJB pour la phase test de leur nouvelle application ICA
- Identification des périmètres prioritaires pour le recensement, sur la base notamment des objectifs du PDCom, et mise en place d'une campagne de communication pour le deuxième semestre 2023 pour un démarrage du recensement au printemps 2024
- Actualisation des arbres abattus sur fonds privés sur la base des dossiers de demande d'abattage. Cette phase du projet est réalisée en partenariat avec l'OCAN
- Contrôle et intégration à l'ICA des projets de plantation faisant suite aux demandes de compensation écologiques, en lien avec les demandes d'autorisation de construire. Cette phase du projet est réalisée en partenariat avec l'OCAN.

Programme +1000 arbres en 10 ans

La Commune poursuit activement la mise en œuvre du programme *+1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries* par une démarche transversale impliquant plusieurs services communaux et au travers des axes de projet suivants :

Mandat de stratégie végétale

Le mandat confié à l'équipe de la Pr Natacha Guillaumont (hepia) a abouti à une stratégie végétale pour la commune de Chêne-Bougeries. Cette étude permet d'identifier les possibilités et contraintes de plantation sur foncier communal. Elle propose un diagnostic des structures végétales existantes et fait une série de recommandations méthodologiques et opérationnelles pour les renforcer à court et long terme. Ce travail guide les plantations sur parcelles publiques et privées communales et permet d'orienter les habitants dans leurs projets de plantation sur parcelles privées.

La stratégie a été présentée dans le cadre de la Conférence Nature et Environnement à l'automne 2021. Le rapport est disponible par téléchargement sur le [site Internet communal](#).

Convention

La directive des conditions d'octroi pour une participation communale pour les projets de plantation d'arbres sur fonds privés a été finalisée et mise en ligne en septembre 2022. Depuis, la Commune a participé à la plantation de 103 arbres sur fonds privés.

Les objectifs communaux sont dépassés dès le lancement du programme. Effectivement, afin de répondre à l'objectif ciblé, soit 1 000 arbres en 10 ans, la Commune a, dès la première année du démarrage officiel du programme, planté et participé à la plantation de plus de 200 arbres sur le territoire communal.



Mise en terre de sequoias –
parc Stagni

Abattages

La Commune poursuit une politique visant à minimiser au maximum les abattages d'arbres sur son territoire. La stratégie mise en place sur les parcelles dont la commune est propriétaire (DP communal, parcelles privées et publiques communales) est la suivante :

- Il ne peut y avoir abattage d'un arbre qu'en cas de danger ou de problèmes sanitaires et mécaniques avérés
- En cas d'abattage, les fûts sont maintenus à la verticale
- Le bois n'est pas exporté : il est maintenu à proximité de l'arbre
- Un projet de replantation est mis en place pour la saison suivante.

Sapin de Grèce

La Commune a dû se résoudre à abattre le majestueux sapin de Grèce qui se trouvait au milieu du préau de l'école du Belvédère. Cette décision a été prise à la suite d'une analyse de l'état sanitaire de l'arbre qui a révélé la présence d'un champignon lignivore très agressif au niveau du système racinaire. Le risque d'une chute était devenu trop important.

Les fûts du sapin ont été conservés de sorte à pouvoir les réemployer dans le préau de l'école, comme mobilier ou comme jeux.



Sapin de Grèce –
école du Belvédère

Planification

Parc de la prairie de la Bessonnette

Depuis 2019, la Commune de Chêne-Bougeries est propriétaire d'un ensemble de parcelles anciennement propriété de la famille Gautier. Ainsi, elle travaille sur différents scénarios de planifications visant à valoriser ces parcelles.

Actuellement, ces parcelles sont entretenues par un exploitant agricole qui utilise la prairie comme fourrage et y laisse pâturer ses moutons à la fin de l'été. Afin de respecter cette pratique agricole qui disparaît peu à peu du tissu urbain, la Commune a décidé d'ouvrir le parc au public le 3 juillet 2023. L'ouverture du parc de la prairie de la Bessonnette est conditionnée au respect d'un règlement d'usage visant à garantir la tranquillité de ce milieu riche en biodiversité. De plus, afin de pouvoir fermer le parc la nuit, un unique accès sera permis par le portail principal.

Nant du Moulonais

La Commune travaille en partenariat avec l'OCEau et en collaboration avec les Communes de Vandœuvres et Cologny pour la sécurisation et la potentielle remise à ciel ouvert du Nant du Moulonais.

Le ruisseau est actuellement canalisé et enterré le long du chemin Glandon, entre le chemin des Falquets (Cologny) et la route Jean-Jacques-Rigaud, ainsi qu'entre le chemin De-La-Montagne et l'embouchure du Nant dans la Seymaz. Les deux ouvrages d'engouffrement étant sous-dimensionnés, ils présentent des risques de crue modérés. Des travaux de sécurisation seront donc entrepris en 2022-2023 par les Communes de Cologny et de Chêne-Bougeries pour y remédier. Dans la mesure où seule une renaturation ou remise à ciel ouvert permettrait de régler complètement les problématiques liées aux crues centennales du Nant du Moulonais, la Commune étudie la possibilité d'inscrire les projets de l'OCEau dans le cadre de sa planification directrice.



Parc de la prairie de la Bessonnette

Sensibilisation et participation



Sentier nature

Le Sentier nature a été inauguré le 4 septembre 2021 avec un programme d'animation à destination des enfants (KARCH-GE, CCO, Atelier Sols Vivants), une exposition des travaux des élèves ayant participé au projet et la présentation de l'ensemble des panneaux du Sentier dans le parc Stagni. Cette inauguration devait avoir lieu en 2020 mais avait dû être reportée pour les raisons sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.

Pour rappel, le « Sentier nature de Chêne-Bougeries » est né d'une initiative de la Commission nature et environnement, qui souhaitait contribuer à renforcer le lien entre les habitants et la nature qui les entoure, au travers d'un projet à forte valeur écologique destiné principalement aux enfants. Le principe d'un projet participatif réalisé en collaboration avec les écoles primaires de la commune a convaincu le Conseil Municipal, qui a voté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 92'500.- TTC lors de sa séance ordinaire du 16 mai 2019.

Durant l'année scolaire 2018-2019, les élèves de cinq classes primaires, entre la 4P et la 8P, ont travaillé sur différents thèmes floristiques et faunistiques permettant de les sensibiliser à l'importance de la promotion de la biodiversité. Leur travail en classe, effectué en collaboration avec des enseignants et un mandataire spécialisé en environnement et botanique, a permis de créer la matière première (dessins, explications, petits jeux) de 10 panneaux didactiques sur des thèmes tels que les corridors biologiques, la vie du sol, les haies ou encore les abeilles et les mares.

Au début du mois de mars 2020, ces panneaux ont été installés le long de trois « boucles » propices à la balade, réparties du nord au sud du territoire communal. Ces trois parcours sont balisés par un marquage au sol à l'effigie d'un écureuil, animal-symbole du Sentier nature de Chêne-Bougeries. Pour guider les promeneurs et communiquer des informations complémentaires sur le sentier et la commune, un flyer a été édité et mis à disposition du public à la Mairie et sur le site [Internet communal](#).

Ce projet sera relancé durant l'année scolaire 2023-2024 dans un format similaire, élargi à tous les degrés d'accueil et d'enseignement (EVE, primaire, secondaire), voire à d'autres partenariats institutionnels.

Potager

Le projet pilote du potager urbain, géré depuis 2022 par l'association Amis du Potager, a rencontré un vif succès dès son lancement la même année. L'emplacement prévu lors de la première édition ne pouvant être reconduit, la Commune a proposé un nouveau site, lequel est disponible uniquement durant une année.

La Commune, ne pouvant garantir le maintien de ce projet, agit en parallèle afin de proposer un terrain qui permettra de pérenniser le projet en prévision de la saison 2024.

Pollution lumineuse

La Commune met en œuvre son plan « pollution lumineuse », en entreprenant notamment les actions suivantes :

- Suppression définitive des éclairages sous les marronniers de la place Colonel-Audéoud
- Extinction des deux mâts d'éclairage dans le parc Stagni
- Remplacement des mâts d'éclairage publics traditionnels par des mâts « intelligents » avec variation de l'intensité lumineuse au moment du passage d'un véhicule ou piéton.

Par ailleurs, le Conseil administratif souhaite qu'aucune dérogation ne soit accordée pour garder des enseignes lumineuses privées allumées sur le territoire communal entre 22 h et 6 h.

La Nuit est Belle

La Commune participe activement à chaque édition de l'événement « La Nuit est Belle », initiative transfrontalière d'extinction de l'éclairage public qui mobilise une fois par année toutes les communes du Grand Genève.

Cet événement a été reconduit en 2022, avec l'organisation d'un atelier peinture de nichoir à chauve-souris et d'une conférence sur le thème de la Pollution lumineuse et la faune nocturne. Des transats étaient également à disposition dans le parc Stagni permettant d'observer le ciel.

La Commune de Chêne-Bougeries participera conjointement avec celles de Chêne-Bourg et de Thônex au prochain événement prévu le 22 septembre 2023.



Guide de survie

Le « guide de survie » sur la pollution lumineuse, réédité en 2022, est disponible au guichet de la mairie et également téléchargeable depuis le [site Internet communal](#).

Ce guide est par ailleurs mis à disposition d'autres collectivités publiques sous licence Creative Commons (BY 4.0) ; plusieurs communes ont ainsi pu le distribuer à leurs habitants.



Conférences nature et environnement

Depuis 2019, la Commune de Chêne-Bougeries a mis en place un cycle de conférences de sensibilisation aux questions environnementales sous l'impulsion de la Commission nature, environnement et biodiversité.

Ces conférences ont lieu deux fois par année, en principe aux alentours des équinoxes.

Entre 2022 et 2023, les thèmes suivants ont été abordés :

La transition énergétique, entre cohérence et incohérence – 21 septembre 2022



Cette conférence a été l'occasion de mettre en évidence certaines incohérences en matière d'orientations d'objectifs climatiques et environnementaux.

Trois conférenciers, dont Gilles Garazi, directeur de la transition énergétique SIG, Julie Schnydrig et Fiore Suter, respectivement présidente et responsable nature et territoire chez Pro Natura Genève, nous ont fait l'honneur de se confronter à ce sujet délicat à aborder.

« Parole d'arbre – murmure de l'invisible » - 29 avril 2023



Cette conférence mêlant spectacle de danse de la compagnie Genevoise Cobalt et conférence présentée par Ernst Zürcher, ingénieur forestier, docteur en sciences naturelles, professeur émérite en sciences du bois et auteur du livre « Les Arbres entre visible et invisible » a dû être annulée pour cause d'intempérie. Sa reprogrammation est prévue au printemps 2024.

La prochaine conférence annoncée pour le 22 septembre 2023 sera l'occasion de diffuser le film « Demain Genève » et d'échanger avec Gregory Chollet, coréalisateur, à la fin de la projection.

Renseignements à la population

Le Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité est également à la disposition des habitants de la commune pour toute question liée à l'arborisation et à la biodiversité.

Les questions liées à l'arborisation sur domaine privé reviennent régulièrement et concernent directement les habitants, que ce soit pour des questions de sécurité ou de bon voisinage.

MOBILITÉ

Projets à l'initiative communale

Subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique

La Commune a reconduit sa politique de subvention, initiée en 2012, pour l'achat de vélos à assistance électrique. En 2022, le Conseil administratif a décidé d'octroyer 50 subventions communales de CHF 250.- en début d'année, puis 50 supplémentaires en septembre. Les 100 subventions ont été allouées dans leur totalité.

Cart@bonus

Depuis 2019, 120 cartes sont désormais proposées mensuellement à la recharge.

En effet, les Transports Publics Genevois (TPG), dans un souci d'innovation en lien avec la dématérialisation des titres de transport, ont décidé de remplacer la cart@bonus, initialement proposée à la vente au guichet de la mairie depuis 2010, par une nouvelle carte de paiement sans contact, nommée TPGPay. En 2022, une moyenne de 50 cartes a été rechargée par mois.

Carte journalière « communes CFF »

Le Conseil administratif a également décidé de reconduire la vente de cartes journalières CFF 2^e classe. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le prix de la carte journalière a été augmenté de CHF 40.- à CHF 45.-.

Dix cartes « communes CFF » sont en vente chaque jour au guichet de la mairie. Les disponibilités desdites cartes sont consultables en direct sur le site Internet communal.

Mobility : le car sharing en toute facilité

L'utilisation du véhicule Mobility situé à la salle communale Jean-Jacques Gautier est en constante progression. Plus de 670 réservations ont été réalisées en 2022, contre 383 en 2017.

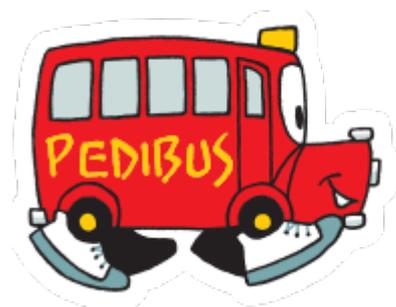
Au cours de l'année, le véhicule Renault Zoé a été remplacé par une VW Golf ID 3 Pro.

Promotion du Pédibus

Le pédibus est un moyen de transport à pied pour lequel un adulte bénévole accompagne les enfants d'un point de départ jusqu'au bout du trajet (école, quartier, etc.). Ce moyen de déplacement comprend de nombreux avantages pour les enfants et contribue à la diminution de la production de dioxyde de carbone, alias CO2.

Le pédibus réside essentiellement sur la motivation, l'envie et l'engagement des parents. Ce sont eux qui seront amenés tout au long de l'année à le conduire.

Afin de promouvoir le développement de lignes Pedibus sur la commune, une campagne d'information a été lancée, avec le soutien de la FAPEO – Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire, auprès des élèves de la 1 P à la 4 P des écoles primaires de Chêne-Bougeries et qui sera ponctuellement suivie par d'autres actions de communication.



**Pédibus
Genève.**

Suite de la révision des schémas de circulation de Chêne-Bougeries

En janvier 2022, le Conseil administratif a pris la décision de lancer une étude relative à la réalisation d'un bilan des zones 30 km/h, une évaluation de la mesure mise en place à l'avenue Pierre-Odier et à une réflexion sur une révision des schémas de circulation de Chêne-Bougeries.

Cette étude, confiée au bureau City link, s'est déroulée de juin 2022 à avril 2023. À l'issue de cette étude, différentes pistes ont été dessinées dans le but de gagner de la surface sur l'espace public et ainsi réaménager certains axes. Afin de définir une priorisation dans les futures études visant à réaménager l'espace public rue, la Commune a décidé de superposer le calendrier des travaux en sous-sol, dont notamment la rénovation des collecteurs.

Dès lors, 3 secteurs ont été définis : l'avenue de l'Ermitage, les chemins Flombards/Gradelle Sud et les chemins Saladin/Gasparin/Fourches/David-Munier.

Les études de réaménagement sur ces trois secteurs sont en cours ; les premières pistes de projets arriveront en automne 2023

Route Jean-Jacques Rigaud – Limitation à 30 km/h

Dans le courant de l'année 2021, l'Office cantonal des transports a été sollicité à plusieurs reprises, sur la base des propositions suivantes :

- 30 km/h de jour pérenne dans le cadre de l'axe Frontenex, afin de limiter le bruit
- 30 km/h de jour à court terme et de manière provisoire, afin de limiter le bruit et les dangers dus à l'état de la chaussée
- 30 km/h de nuit pérenne, afin de limiter le bruit.

Le Canton a officiellement répondu par courrier daté du 10 mai 2022, qu'il n'était pas favorable à la première demande, invoquant que dans le cadre des aménagements routiers liés au projet de l'Axe Frontenex, il est prévu de poser un revêtement phonoabsorbant, avec une baisse attendue du bruit routier de 4 à 8 décibels, ce qui représente déjà une amélioration importante.

Il accepte en revanche d'entrer en matière pour le 30 km/h de jour à court terme et de manière provisoire, comme mesure d'accompagnement, lors de la réfection du chemin De-La-Montagne, afin de réduire les nuisances dues à l'augmentation du trafic induite par le chantier.

Le Canton accepte également le 30 km/h de nuit pérenne, afin de limiter le bruit. Ceci sera mis à l'enquête dans le cadre de la nouvelle stratégie de modération de la vitesse, prévue par le Conseil d'État, pour lutter contre le bruit routier.

Planification cantonale

Axe Frontenex – des Communaux d'Ambilly à la place des Eaux-Vives

Le projet cantonal communément appelé « Axe Frontenex » est devenu plus concret avec la dépose, en 2018, de l'autorisation de construire (DD 112 184) et les diverses séances publiques d'informations qui y ont été consacrées.

Le Conseil municipal a voté, lors de sa séance ordinaire du 16 février 2023, le crédit d'investissement et de financement pour la réalisation du projet d'un montant de CHF 21'000'000.- TTC.

L'Office cantonal du génie civil, en charge de mener le chantier pour les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Cologny et la ville de Genève, souhaite que le chantier s'ouvre en janvier 2024. Ce dernier durera environ 3 ans et nécessitera des déviations importantes pour maintenir la desserte en transport commun.

Pour rappel, ce projet vise à la création d'un axe BHNS (bus à haut niveau de service), permettant de relier le futur quartier des Communaux d'Ambilly situé sur le territoire de la commune de Thônex, à la place des Eaux-Vives, en ville de Genève.

Ce concept de mobilité s'accompagne d'un projet de réaménagement de l'espace public permettant, entre autres, la création de bandes et pistes cyclables, l'élargissement des trottoirs, la plantation d'arbres, etc.

L'assainissement de la chaussée sera réalisé conformément à l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB) ; étant encore précisé que l'étude y afférente, pilotée par la commune, est achevée.

Les bus de cette nouvelle ligne seront a priori tous dotés de la technologie TOSA (trolleybus, optimisation du système d'alimentation), développée en collaboration entre les TPG, l'Office cantonal de la promotion des industries et des technologies, les SIG et le groupe ABB.

Initialement prévu pour une mise en service entre 2020 et 2021, ce projet va se concrétiser avec une réception de l'ouvrage prévu en 2027.

Route de Chêne

Au même titre que tous les autres axes cantonaux, la route de Chêne devra être assainie selon l'Ordonnance pour la protection contre le bruit. L'aménagement en surface de toute la largeur de l'axe, sur le tronçon compris entre Grange-Canal et la rue de Chêne-Bougeries, sera revu.

Aujourd'hui, l'Office cantonal des transports a terminé le processus d'avant-projet. La suite du dossier sera ensuite pilotée par l'Office cantonal du génie civil. Le projet prévoit la mise aux normes des trois arrêts de tram et le déplacement des arrêts Grange-Falquet et Grangettes. Les conditions de déplacements en mobilité douce seront améliorées et la pose du phonoabsorbant sera réalisée pour répondre aux obligations légales de l'OPB.

À la demande de la Commune, toute la longueur du site tram sera végétalisée avec une végétation dite rudérale. Cette demande vise à répondre aux objectifs du PDCom dont notamment la réduction des îlots de chaleur en végétalisant les axes importants afin de maintenir la température moyenne enregistrée sur le territoire communal à 3 °C en dessous de celle prévalant en ville de Genève.

À ce stade, il reste deux points que la Commune souhaite aborder pour améliorer davantage le projet :

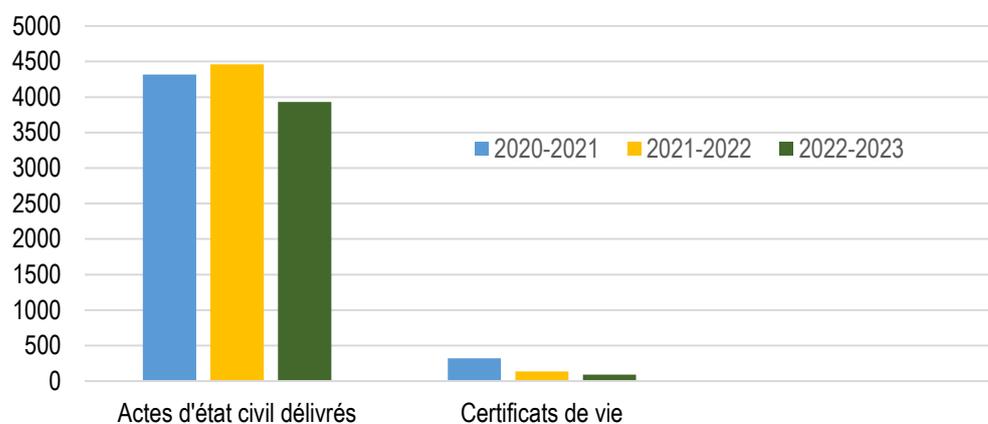
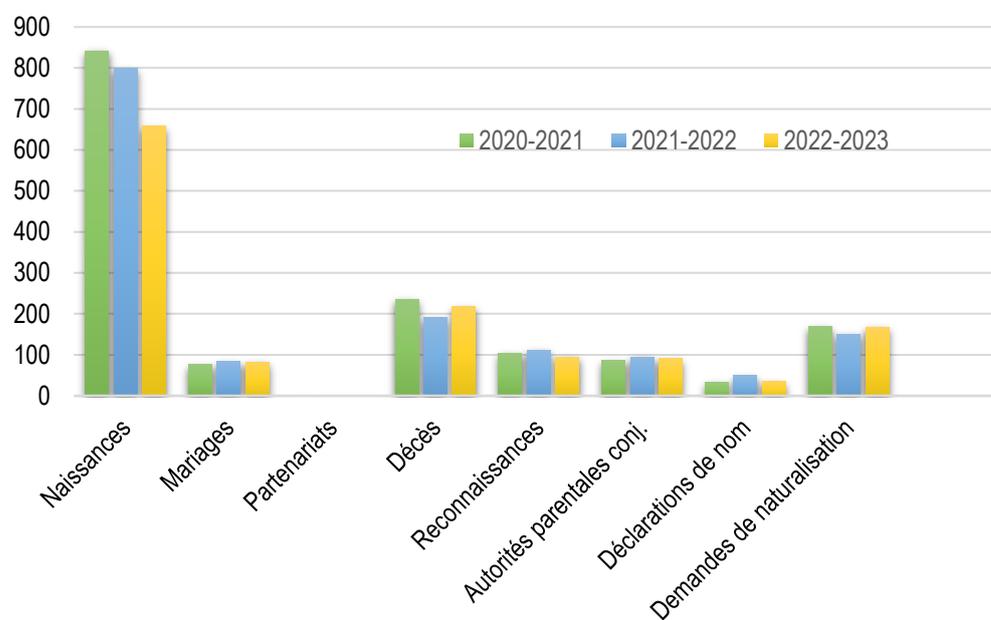
- L'intégration d'une végétation arborée
- L'intégration des réflexions « l'eau en ville » de l'OCEau afin de mieux gérer les eaux de ruissellement.

ÉTAT CIVIL

L'arrondissement en chiffres

Événements survenus dans l'arrondissement

2022 - 2023	Chêne-Bougeries	Jussy	Presinge	Puplinge
Naissances	657	-	-	1
Mariages	74	3	2	3
Partenariats	-	-	-	-
Décès	206	2	7	2
Reconnaisances	92	-	-	3
Demandes de naturalisation	142	7	3	16



Nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022

La Suisse a voté oui au « Mariage pour tous » lors des votations du 26 septembre 2021.

La loi est donc entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, ce qui permet aux couples de personnes de même sexe de se marier, et à ceux en partenariat enregistré de le convertir en mariage.

Dès lors, il n'est plus possible de conclure de partenariat enregistré en Suisse et le mariage est ouvert à tous les couples. Les partenariats enregistrés conclus avant le 1^{er} juillet 2022 ne subissent aucune modification sans action des intéressés.

Si vous vivez en partenariat, enregistré avant le 1^{er} juillet 2022, deux possibilités s'offrent à vous : vous pouvez convertir votre partenariat enregistré en mariage ou vous pouvez conclure une nouvelle union. La déclaration de conversion peut être déposée dans n'importe quel office de l'état civil suisse ou peut être reçue par le personnel de la représentation suisse compétente pour votre domicile à l'étranger. Les couples de femmes mariées ont désormais accès au don de sperme en Suisse. Le don d'ovule et la gestation pour autrui restent interdits.

Si le don de sperme a été fait conformément aux dispositions de la LPMA (loi sur la procréation médicalement assistée), l'épouse de la mère portant l'enfant est reconnue, à la naissance, comme la deuxième mère. Si l'enfant a été conçu grâce à un don de sperme privé ou à l'étranger, il faut, comme jusqu'à présent, procéder à une adoption de l'enfant du conjoint pour que l'épouse de la mère soit reconnue comme la deuxième mère.

SPORT

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM)

La pandémie Covid a amené certaines personnes à changer leurs habitudes vis-à-vis de la pratique sportive encadrée, mais fort heureusement au CSSM, les activités ont progressivement repris un cours normal.

Soucieux de conserver sa réputation d'excellence, le centre sportif met tout en œuvre pour rester au plus près des besoins de ses usagers. Dans ce sens, le soin et la qualité des installations restent ses priorités.

Le Groupement du CSSM maintient les objectifs de sa politique sportive visant à offrir un environnement optimal pour tout type de sportif, sans négliger l'aspect environnemental ni les besoins des clubs.

Le Groupement intercommunal

Le bureau du Conseil intercommunal s'est réuni neuf fois. Le Conseil intercommunal a quant à lui été convoqué à cinq reprises.

Au cours de ses sessions, le bureau du Conseil collabore étroitement avec la direction et suit les affaires courantes du centre sportif. Il est chargé de préparer les réunions plénières du Conseil intercommunal en lui transmettant toutes informations utiles ou toutes données nécessaires à un vote.

Peuvent être cités pour 2022 :

- Budget, résultats, préfinancement : établis et présentés par la direction, ils sont examinés par le Bureau, puis soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal
- Investissements directs : le bureau examine les dossiers techniques préparés par la direction du CSSM. Une fois leur pertinence avérée, ils sont présentés au Conseil Intercommunal, en vue d'un préavis à l'intention des conseils municipaux
- Réduction de loyers : en lien avec la pandémie sanitaire, le bureau a consenti à octroyer des baisses de loyer aux locataires du CSSM
- Attribution d'un mandat : une étude-diagnostic visant les installations sportives et les utilisateurs du sport organisé du CSSM a été confiée à la société Reymond Sports Solutions
- Réception des représentants de clubs : les membres du bureau ont reçu, à leur demande, les représentants du Hockey Club Trois-Chêne et de Chêne Gymnastique Genève.

De son côté, le Conseil Intercommunal a accompli les tâches qui lui sont dévolues par les statuts, à savoir :

- Résultats 2021 : approbation du résultat annuel ainsi que le préfinancement qui lui est lié.
- Rapport de l'organe de contrôle : acceptation du rapport comptable qui lui a été présenté par le réviseur aux comptes.
- Situations comptables trimestrielles : il a pris connaissance des situations établies aux 31 mars, 30 juin et 30 septembre
- Budget 2023 : le Conseil intercommunal a validé le budget de fonctionnement préparé en étroite collaboration entre la direction du CSSM et le Bureau du Conseil.
- Nominations statutaires : désignation des président, vice-président, secrétaire du Groupement et représentant du Conseil au Bureau, pour la période 2022/2023, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- Rapport d'activité 2021 : ce rapport décrivant le fonctionnement et la gestion entrepreneuriale du CSSM a été approuvé en séance plénière.
- Mérite Sportif 2021 : validation du préavis de la Commission ad hoc.
- Révision du processus du Mérite sportif : le Conseil intercommunal a approuvé le principe d'une révision du Mérite sportif et de sa cérémonie. L'objectif étant de lui donner à cette récompense une valeur symbolique plus forte et en phase avec son temps.
- Dans le cadre du DT 184 – Rénovation et assainissement énergétiques des bâtiments sis 39, route de Sous-Moulin : il a accepté de réaffecter le crédit d'étude initialement voté en 2020, au profit d'une étude axée sur une procédure de mandat d'étude parallèle (MEP) étant donné que le projet initié en 2020 ne répondait pas aux exigences OFSP actuellement en vigueur ; la nouvelle étude élargie à l'ensemble des bâtiments du site se dirige vers le standard genevois HPE.



Ressources humaines du Centre sportif

Le personnel du CSSM est resté stable. En tenant compte des différents types de personnel, le centre sportif a géré plus de quarante dossiers rattachés au service des ressources humaines.

L'équipe technique s'est étoffée avec l'arrivée de deux nouveaux gardiens polyvalents engagés durant le premier semestre 2022.

Lors de travaux ponctuels nécessitant un effectif élargi, tels que montage et démontage de la bulle tennis, le centre sportif fait appel à une société spécialisée dans la main-d'œuvre temporaire.

En 2022, quatre étudiants se sont succédé de mi-juillet à fin août, pour des missions de 2 à 3 semaines.

À la patinoire, seize auxiliaires saisonniers, officiant lors des créneaux réservés aux écoles et au public, ont travaillé entre janvier et décembre. Tous occupés à temps partiel, selon un horaire variable.

Rapport financier

Statutairement financé par les contributions des communes, au prorata de leur nombre d'habitants, le budget du centre sportif bénéficie aussi, dans une moindre mesure, de ses recettes propres. Sous réserve de l'approbation des comptes par le Conseil intercommunal, l'exercice se termine sur une perte de CHF 9'284.11.

Équipements, installation, entretien et travaux

Afin d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et équipements sportifs, les travaux nécessaires ont été opérés en collaboration avec des sociétés privées choisies dans la mesure du possible sur le bassin géographique chênnois ou exécutés à l'interne, grâce aux compétences métiers des collaborateurs du service technique.

Parmi les travaux exécutés par des prestataires externes :

- Création d'un local vestiaire pour le personnel technique
- Travaux sur le système de ventilation du bâtiment omnisports et de la patinoire
- Mise aux normes des vitrages et de la porte d'accès aux pistes de curling
- Remplacement des compresseurs de la chambre froide du restaurant 3 - Communes
- Finition des bordures à proximité de l'entrée principale de la halle de curling et dans la zone du parc d'agrément.

En 2022, en plus de la maintenance habituelle, les travaux suivants ont été effectués en interne :

- Divers travaux de plomberie et de sanitaire, de radiateurs et d'électricité
- Plantation d'arbres dans la zone des terrains de beach-volley
- Élagages
- Maçonnerie dans la halle de curling
- Carrelage dans le nouveau vestiaire des gardiens
- Divers travaux de peinture
- Pose de grillage et d'un portail en limite de propriété de la zone d'athlétisme
- Montage d'un garage à véhicules et machines techniques au stade.

Mérite sportif

En mai 2022, une cérémonie protocolaire s'est tenue, honorant les sportifs sélectionnés pour la qualité de leurs résultats.

Catégorie Mérite sportif performance Équipe/Club

- Le **Team de Cruz** (Curling Club Trois-Chêne/Genève), composé de Peter de Cruz (le skip), Valentin Tanner, Benoît Schwarz et Claudio Pätz.

Cette magnifique équipe, championne de Suisse, a remporté une médaille de bronze aux mondiaux de Calgary et décroché sa qualification pour les J.O. de Pékin 2022. Elle a également terminé à la 5e place des championnats d'Europe de Lillehammer.

- **L'équipe fanion du Servette FC Chênois Féminin** a été récompensée pour son titre de championne de Suisse de la Super League féminine.

Premier club romand à disputer la Women's Champions League, ces footballeuses sont parvenues, lors des rencontres à domicile de cette prestigieuse compétition européenne, à fédérer une affluence record de spectateurs au stade de La Praille.

- **L'équipe LNA du Chênois Genève volleyball** a décroché le titre de championne de Suisse 2020-2021, le 7e titre de l'histoire du club. Elle est incontestablement l'une des meilleures équipes helvétiques depuis de très nombreuses années.

- **L'équipe LNB du Chênois Genève Handball** a terminé première du championnat de Suisse LNB 2020-2021. Cette victoire lui a ouvert les portes de la QHL pour la saison 2021-2022.

Catégorie Mérite sportif Performance individuelle

- **Flavio Bonaparte (Judo club Trois-Chêne)** a été sacré champion de Suisse M21 en catégorie plus de 90 kg. Ce judoka a également remporté le titre de champion genevois dans cette même catégorie.

Catégorie Mérite sportif Dévouement

- **Sylvie Lopez (Chênois Genève Handball)** offre son temps sans compter, depuis plus de 35 ans, pour son club. Elle caractérise parfaitement la personne bénévole indispensable à toute structure. Malheureusement ces personnes dévouées se font de plus en plus rares.

Un Coup de cœur a été décerné à **Laurent Kneubühl** (Curling Club Trois-Chêne/Genève) fait également partie de l'équipe de Suisse de curling en fauteuil roulant qui a brillé en 2022, lors des championnats du monde en Finlande, catégorie B, en remportant la médaille d'argent.



Cérémonie du Mérite sportif 2022

La vie du centre

La palette d'infrastructures permettant une pratique sportive au CSSM est la suivante :

- cinq terrains de football (trois en synthétique et deux en gazon)
- un bâtiment omnisports,
- une patinoire,
- une halle de curling
- cinq terrains de tennis
- deux terrains de beach-volley
- un terrain de basket extérieur
- une piste d'athlétisme
- diverses aires de sauts et lancer
- une salle de musculation
- un fitness extérieur
- un espace multisports extérieur
- une aire de jeux pour enfants

Par ailleurs, afin d'exhorter à la pratique sportive, un groupe de casiers connectés « Box Up » a été installé sur la zone d'agrément, offrant en libre accès du matériel de sport et de loisir.

Malgré la convention d'utilisation des salles de gymnastique des écoles de Haller, Bois-des-Arts, Marcelly et Belle-Terre introduite en 2021, les clubs sont toujours en manque de salles.



Énergies

Le CSSM a participé en 2022 à la 3e édition de « La nuit est belle » opération de sensibilisation aux impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif.

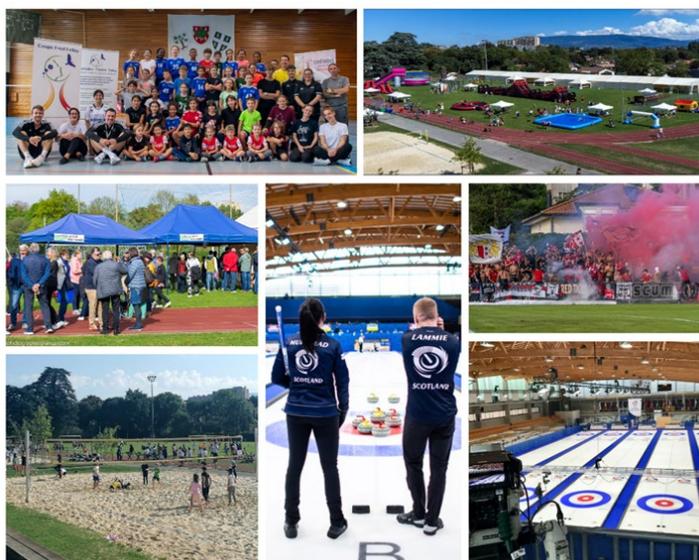
Dépendants de plusieurs facteurs, tels que les conditions climatiques, le degré d'hygrométrie, mais aussi la tarification des SIG, les consommations énergétiques et leur coût varient d'un exercice à l'autre.

En 2022, une augmentation de ces charges a été constatée, cependant il importe de les comparer avec l'année 2020, sachant que l'année 2021 a été grandement influencée par la pandémie sanitaire.

Manifestations

Parmi les manifestations qui se sont déroulées au CSSM durant l'année 2022, outre les différents championnats, peuvent être citées :

- championnats du monde double mixte et senior de curling
- championnats de Suisse de curling en fauteuil roulant
- championnats de Suisse Élite de curling hommes et femmes
- phases de 16e et de 8e de finale de la coupe d'Europe CEV de volleyball
- tournoi scolaire de mini-volley
- la 5e édition de la Fred Cup de volleyball
- le match de Coupe suisse de football Chénois/Sion
- championnats romands Swisscup de patinage artistique
- la Journée sportif d'entreprise de la Banque Lombard Odier & Cie SA
- Camps d'été (athlétisme, basketball, football, handball, judo et tennis)
- la première édition de l'événement « Sport 2 Days », visant à encourager la pratique régulière d'activités physiques notamment pour les élèves des degrés primaires, lors d'une journée sur le temps scolaire.



FINANCES

Bilan au 31 décembre 2022

Bilan au	31 décembre 2021	31 décembre 2022
	CHF (*)	CHF (*)
ACTIF		
PATRIMOINE FINANCIER		
Disponibilités et placements à court terme	40'183'131	64'623'563
Créances	19'681'100	33'636'565
Placements financiers à court terme	1'108'785	1'098'708
Actifs de régularisation	1'475'983	949'624
Placements financiers	4'503'700	4'701'102
Immobilisations corporelles	120'272'360	140'654'686
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux	1'899'406	1'899'406
Total du patrimoine financier	189'124'466	247'563'655
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Investissements		
Immobilisations corporelles	42'645'991	45'613'867
Immobilisations incorporelles	764'593	676'900
Participations, capital social	8'215'640	13'810'728
Subventions d'investissements	827'000	1'761'433
Total du patrimoine administratif	52'453'224	61'862'929
TOTAL DE L'ACTIF	241'577'689	309'426'584
PASSIF		
Capitaux de tiers		
Engagements courants	3'302'862	3'729'089
Engagements financiers à court terme	1'200'000	1'200'000
Passifs de régularisation	3'333'352	3'493'853
Provisions à court terme	3'222'123	5'636'303
Engagements financiers à long terme	20'400'000	19'200'000
Provisions à long terme	68'183	18'000'000
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds	1'899'406	1'899'406
Total	33'425'926	53'158'651
Capital propre		
Fonds	1'230'814	1'644'710
Excédent/découvert du bilan	206'920'949	254'623'223
Total	208'151'763	256'267'933
TOTAL DU PASSIF	241'577'689	309'426'584

(*) Arrondi au franc

Comptes de fonctionnement

L'exercice 2022 a été clos avec un total de revenus de CHF 118'839'508.64. Les charges se sont quant à elles élevées à CHF 70'723'338.87. Il en est donc résulté un excédent budgétaire de CHF 48'116'169.77.

Les charges liées au personnel se sont élevées à CHF 11'578'802.75, représentant 16 % du total des charges.

« L'excédent budgétaire s'est élevé à CHF 48'116'169.77 »

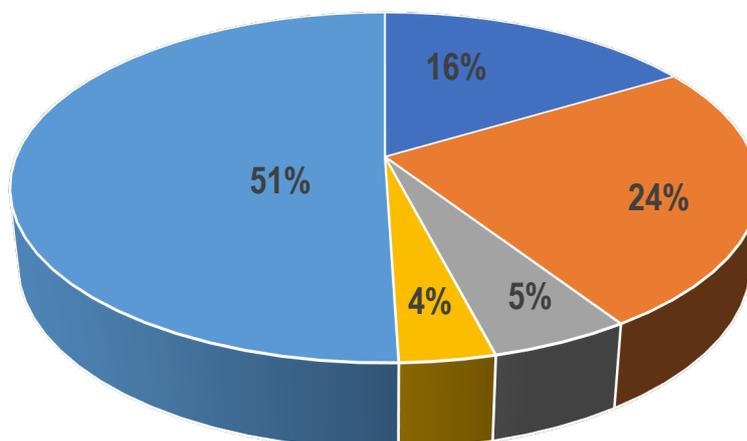
Les charges de la catégorie « Charges de biens, services et autres charges d'exploitation », soit toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune, se sont élevées à CHF 17'294'545. -, représentant 24 % du total des charges.

Les charges d'amortissements et des subventions d'investissement du patrimoine administratif ont été bouclées avec un total de CHF 3'686'865.79, représentant 5 % des charges.

Les charges de transfert pour un montant de CHF 35'708'344.83 comprennent principalement les contributions et dédommagements aux collectivités publiques qui se sont élevés à CHF 6'975'604.65 et le montant des subventions accordées à CHF 7'358'579.52.

Les charges financières s'élèvent quant à elles à CHF 2'482'347.17.

Récapitulation des charges par nature pour un total de CHF 70'723'338.87



- Charges du personnel
- Charges de biens, services et autres charges d'exploitation
- Amortissements du patrimoine administratif
- Charges financières

RESUME DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2022 (Classification selon les natures)

Nature	Libellé de la nature	Budget 2022	Compte 2022	Variation Budget-Compte	Variation en %
30	CHARGES DE PERSONNEL	12'152'826	11'578'803	-574'023	-5%
31	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	11'120'548	17'294'545	6'173'997	56%
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4'128'541	3'659'299	-469'242	-11%
34	CHARGES FINANCIERES	1'929'396	2'482'347	552'951	29%
36	CHARGES DE TRANSFERT	17'092'428	35'708'345	18'615'917	109%
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	0	0	0	0%
	Total des dépenses	46'423'739	70'723'339		
40	REVENUS FISCAUX	38'883'086	90'051'561	51'168'475	132%
42	TAXES	1'775'400	1'791'562	16'162	1%
43	REVENUS DIVERS	10'700	500'139	489'439	4574%
44	REVENUS FINANCIERS	4'836'707	25'709'016	20'872'309	432%
46	REVENUS DE TRANSFERT	940'302	787'230	-153'072	-16%
	Total des recettes	46'446'195	118'839'509		

RESUME DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2022 (Classification fonctionnelle)

	Budget 2022		Compte 2022		Variation entre Budget 2022 et comptes 2022		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
	CHF (*)	CHF (*)	CHF (*)	CHF (*)			
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	588'750	0	534'524	0	-9%	0%
02	SERVICES GENERAUX	6'546'307	471'930	5'882'135	411'071	-10%	-13%
11	SECURITE PUBLIQUE	2'328'840	311'500	2'238'363	378'716	-4%	22%
14	QUESTIONS JURIDIQUES	615'980	32'000	541'524	40'066	-12%	25%
15	SERVICE DU FEU	1'335'609	105'000	1'210'618	0	-9%	-100%
16	DEFENSE	300'734	63'500	286'047	57'919	-5%	-9%
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	5'157'779	751'519	5'190'068	822'527	1%	9%
29	FORMATION, AUTRES	15'000	0	15'000	0	0%	0%
32	CULTURE, AUTRES	1'136'292	800	1'101'534	0	-3%	-100%
34	SPORTS ET LOISIRS	5'572'523	133'700	5'065'781	81'923	-9%	-39%
52	INVALIDITE	62'000	0	18'773	0	0%	0%
54	FAMILLE ET JEUNESSE	5'673'556	266'153	5'574'346	123'536	-2%	-
55	CHÔMAGE	160'000	0	157'219	0	-2%	0%
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	1'661'958	0	1'540'249	0	-7%	0%
58	AIDE SOCIALE	0	0	0	0	0%	0%
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS	451'000	140'000	442'000	140'000	-2%	0%
61	CIRCULATION ROUTIERE	3'398'067	124'800	2'512'296	99'102	-26%	-21%
62	TRANSPORTS PUBLICS	606'670	179'000	533'492	170'901	-12%	-5%
63	TRANSPORTS, AUTRES	50'000	0	23'601	0	-53%	0%
64	TELECOMMUNICATIONS	0	0	0	12'000	0%	0%
71	APPROVISIONNEMENT EAU	92'840	0	54'767	0	-41%	0%
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	582'839	225'727	510'160	269'249	-12%	19%
73	GESTION DES DECHETS	2'318'304	54'500	2'167'683	87'191	-6%	60%
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE	90'000	0	5'392	0	-94%	0%
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	50'000	0	41'558	0	-17%	0%
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	205'300	71'500	138'666	87'505	-32%	22%
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	461'481	0	324'195	0	-30%	0%
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	176'200	626'875	195'928	599'757	11%	-4%
91	IMPÔTS	1'344'500	39'126'499	10'628'849	90'363'670	691%	131%
92	CONVENTIONS FISCALES	1'034'086	0	1'001'752	0	-3%	0%
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	2'166'728	0	20'166'728	0	831%	0%
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	2'137'296	3'750'692	2'488'375	24'642'952	16%	557%
97	REDISTRIBUTIONS	0	10'000	0	7'041	0%	-30%
99	POSTES NON REPARTIS	103'100	500	131'718	444'383	28%	-
	Totaux	46'423'739	46'446'195	70'723'339	118'839'509	52%	156%
	Excédent de revenus	22'456		48'116'170			

(*) Arrondi au franc

Patrimoine Administratif au 31 décembre 2022

Commune de Chêne-Bougeries

Comptes	Désignation	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2022	Ecart en Francs C2022-C2021
Récapitulatif du patrimoine administratif				
14000	Terrains non bâtis	986 301.73	862 620.85	123 680.88-
14010	Routes / voies de communication	1 815 982.07	2 205 070.47	389 088.40
14020	Aménagement des eaux	19 170.00	12 780.00	6 390.00-
14032	Traitement des eaux usées	10 651 143.66	9 330 903.99	1 320 239.67-
14033	Elimination des déchets	5 599.09-	80 198.96	85 798.05
14040	Terrains bâtis	22 470 052.14	21 058 062.72	1 411 989.42-
14060	Biens meubles	613 812.37	567 018.50	46 793.87-
14070	Installations en construction	5 981 744.89	11 497 211.92	5 515 467.03
14073	Elimination des déchets	113 383.27	0.00	113 383.27-
14270	Immobilisation corporelles en cours	38 672.20	76 367.20	37 695.00
14290	Autres immobilisations corporelles	725 920.71	600 533.05	125 387.66-
145	Participations, capital social	8 215 639.83	13 810 727.93	5 595 088.10
14620	Fonds intercomm. développement urbain FIDU	827 000.00	1 761 433.33	934 433.33
BILAN		52 453 223.78	61 862 928.92	9 409 705.14
Amortissement au 31 décembre 2022				
Amortissements du patrimoine administratif au 31 décembre 2022			3 659 299.12	

Investissements du Patrimoine Administratif en cours au 31 décembre 2022

No de bien	Objet	Statut du crédit	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépenses brutes totales au 01.01.2022	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2022	Total des recettes brutes au 01.01.2022	Recettes de l'année	Total des recettes au 31.12.2022	Amortis. cumulés au 01.01.2022	Amortis. cumulés 2022	Amortis. cumulés au 31.12.2022	Valeur comptable nette au 31.12.2022
2900021	Rénov. des installations liées à la sécurité et incendie bât	EC	07.06.2018	1'290'000.00	722'641.20	149'677.75	872'318.95	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	872'318.95
0290423	Transformation du logement de fonction - Vallon 6	EC	15.12.2022	339'000.00		16'064.68	16'064.68	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16'064.68
2902200	Acquisition parcelle 1150 - Ch. Pont-de-ville 20 / Ch. de la Fontaine 7	EC	01.03.2018	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2908006	FIDU 2023	EC	17.11.2022	860'500.00	0.00	0.00	0.00			0.00				0.00
21700010	Acquisition et installation de tableaux blancs	EC	23.06.2022	331'000.00		53'876.45	53'876.45			0.00		0.00		53'876.45
21700113	Parcelles 1455, 404 - Extension Ecole de Chêne-Bougeries Autorisation de construire	EC	27.09.2018	10'300'000.00	363'600.29	155'123.26	518'723.55	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	518'723.55
	18.11.2021													
21700609	Etude de faisabilité AIMP - Extension Ecole Belvédère	EC	26.09.2019	3'050'000.00	138'134.30	579'557.04	717'691.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	717'691.34
34101177	CSSM 2014 & 2017 - Vestiaires-Rénovation	EC	28.09.2017	2'425'500.00	1'863'125.15	259'432.05	2'122'557.20	0.00	0.00	0.00	161'700.00	80'842.42	242'542.42	1'880'014.78
34101187	CSSM 2019 - Rafraîchis. Buvette stade Trois-Chêne	EC	16.05.2019	638'870.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
34101192	CSSM 2020-Projet de rénovation et d'amélioration énergétique	EC	10.12.2020	101'000.00	0.00	21'567.90	21'567.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	21'567.90
34101193	CSSM 2021-Rénovation du "Pavillon des Sports"	EC	06.05.2021	975'000.00	0.00	468'612.25	468'612.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	468'612.25
34200108	Espaces publics, parcelle no 3189 CODHA - Aménagement	EC	15.05.2014	2'447'630.00	1'209'010.40	0.00	1'209'010.40	661'093.30	0.00	661'093.30	288'225.10	0.00	288'225.10	259'692.00
34200121	Place Colonel-Audéoud - Installations d'aires de pique-nique	EC	06.05.2021	290'000.00	121'178.05	98'740.40	219'918.45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	219'918.45
34200511	+1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries	EC	26.09.2019	4'000'000.00	84'374.70	152'916.15	237'290.85	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00	187'290.85
54400100	Plan de mobilité scolaire communal - Etude	EC	24.01.2019	143'000.00	42'188.20	0.00	42'188.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	42'188.20
54512400	Acquisition de surfaces EVE "Challandin"	EC	07.06.2018	8'000'000.00	145'222.35	1'604'457.15	1'749'679.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'749'679.50
54512500	Construction d'une crèche modulaire provisoire	EC	12.05.2022	3'443'500.00	0.00	209'471.40	209'471.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	209'471.40
61500094	Travaux de modération des vitesses - chemin Naville	EC	18.06.2020	40'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
61500096	Révision des schémas de circulation	EC	12.05.2022	175'000.00	0.00	117'539.40	117'539.40			0.00		0.00		117'539.40
61500102	Réaménagement et réfection Ch. De-La-Montagne aux normes OPB	EC	27.02.2020	6'400'000.00	112'291.50	579'024.30	691'315.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	691'315.80
61500510	Renouvellement du réseau éclairage public	EC	20.06.2019	1'000'000.00	80'024.85	337'928.15	417'953.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	417'953.00
61505020	Réaménagement Pré-du-Couvent	EC	27.09.2018	803'000.00	589'075.85	206'301.00	795'376.85	0.00	0.00	0.00	0.00	26'512.57	26'512.57	768'864.28
62200004	Voie verte CEVA : Génie civil et aménagements	EC	16.06.2016	1'500'000.00	695'800.80	0.00	695'800.80	0.00	0.00	0.00	300'000.00	75'000.00	375'000.00	320'800.80
72010111	Mise en séparatif collecteur - Ch. Des Voirons	EC	24.03.2022	810'000.00	0.00	689'979.60	689'979.60	0.00	416'284.00	416'284.00	0.00	0.00	0.00	273'695.60
72010112	Mise en séparatif collecteur - Ch. Paul-Seipel	EC	24.03.2022	320'000.00	0.00	237'274.25	237'274.25	0.00	195'000.00	195'000.00	0.00	0.00	0.00	42'274.25
72010116	Mise en séparatif collecteur - Ch. De-La-Montagne - Etape 1	EC	12.05.2022	595'000.00	0.00	475'674.95	475'674.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	475'674.95
72010117	Mise en séparatif collecteur - Ch. De-La-Montagne - Etape 2	EC	12.05.2022	1'315'000.00	0.00	323'045.60	323'045.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	323'045.60
72010118	Mise en séparatif collecteur - Ch. de Challandin	EC	15.09.2022	1'225'000.00	0.00	306'996.40	306'996.40	0.00	262'131.15	262'131.15	0.00	0.00	0.00	44'865.25
79000200	Accessibilité du territoire communal	EC	28.09.2017	112'000.00	38'672.20	37'695.00	76'367.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	76'367.20
79000203	Révision du Plan Directeur Communal	EC	24.03.2022	55'000.00	0.00	31'979.40	31'979.40			0.00		0.00		31'979.40
TOTAL GENERAL				53'035'500.00	6'205'339.84	7'112'934.53	13'318'274.37	661'093.30	873'415.15	1'534'508.45	749'925.10	232'354.99	982'280.09	10'801'485.83

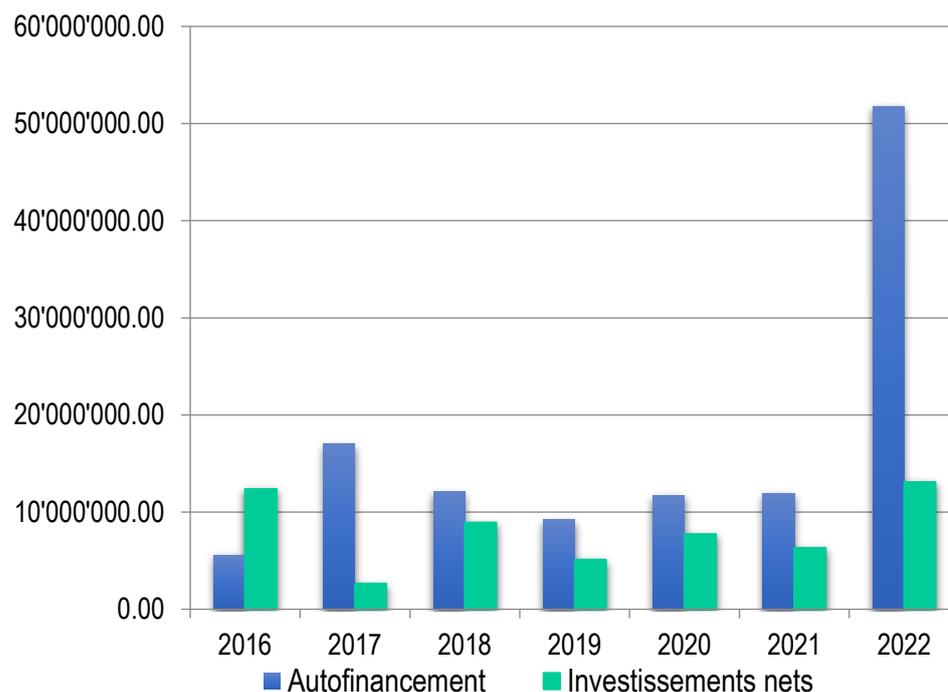
Investissements du Patrimoine Administratif terminés au 31 décembre 2022

No de bien	Objet	Statut du crédit	Date de la délibération	Crédit brut voté	(Dépassement) / économie sur le crédit	Explications sur le dépassement	Dépenses brutes totales au 01.01.2022	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2022	Total des recettes brutes au 01.01.2022	Recettes de l'année	Total des recettes au 31.12.2022	Amortis. cumulés au 01.01.2022	Amortis. cumulés 2022	Amortis. 31.12.2022	Valeur comptable nette au 31.12.2022
2900402	Rafraichissement du salon sismondi	T	26.09.2019	129'000.00	24'805.49		104'194.51	0.00	104'194.51	0.00	0.00	0.00	10'419.45	10'419.45	20'838.90	83'355.61
2908005	FIDU 2022	T	18.11.2021	962'000.00	0.00		0.00	962'000.00	962'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	962'000.00
21700313	Déplac. d'une structure de jeux - Préau Ecole Gradelle	T	12.12.2019	128'000.00	8'502.55		119'497.45	0.00	119'497.45	0.00	0.00	0.00	11'949.74	11'949.74	23'899.48	95'597.97
21700314	Réfection des façades de l'école primaire de la Gradelle	T	11.02.2021	200'000.00	42'620.75		157'379.25	0.00	157'379.25	0.00	0.00	0.00	0.00	15'737.92	15'737.92	141'641.33
34101181	CSSM 2018 - Renouvellement éclairages domestiques CSSM	T	01.03.2018	71'000.00	0.40		64'274.70	6'724.90	70'999.60	0.00	0.00	0.00	0.00	7'099.96	7'099.96	63'899.64
34101189	CSSM 2020 - Rénovation du terrain de football synthétique B	T	24.09.2020	495'000.00	7'687.60		376'366.20	110'946.20	487'312.40	0.00	0.00	0.00	0.00	48'731.24	48'731.24	438'581.16
34101191	CSSM 2020 - Travaux de rénovation du restaurant 3-Communes	T	10.12.2020	178'000.00	488.60		0.00	177'511.40	177'511.40	0.00	0.00	0.00	0.00	17'751.14	17'751.14	159'760.26
34200102	Quadrilatère Mairie+divers bât : Réaménagement paysager	T	15.11.2018	279'353.95	181'000.00		98'353.95	0.00	98'353.95	0.00	0.00	0.00	0.00	98'353.95	98'353.95	0.00
34201010	Aménagement d'un Sentier Nature	T	16.05.2019	92'500.00	5'280.46		87'219.54	0.00	87'219.54	0.00	0.00	0.00	8'721.95	8'721.95	17'443.90	69'775.64
54512104	EVE Rigaud : Acquisition de mobilier et équipements	T	11.05.2017	191'000.00	24'624.50		166'375.50	0.00	166'375.50	0.00	0.00	0.00	47'750.00	20'796.94	68'546.94	97'828.56
61500060	Aménagement zone piétonne - Chemin de la Colombe	T	16.05.2019	248'089.59	0.00		248'089.59	0.00	248'089.59	0.00	0.00	0.00	8'269.65	8'269.65	16'539.30	231'550.29
61500088	Bruit routier divers axes - Assainissement	T	25.03.2015	170'489.97	0.00		170'489.97	0.00	170'489.97	0.00	0.00	0.00	34'097.99	34'097.99	68'195.98	102'293.99
61500092	Aménagement d'espaces publics Avenue de Gide	T	16.05.2019	202'160.42	0.00		202'160.42	0.00	202'160.42	0.00	0.00	0.00	6'738.68	6'738.68	13'477.36	188'683.06
61500093	Réaménagement du Ch. de Fossard - Mobilité douce	T	16.05.2019	240'000.00	16'573.85		223'426.15	0.00	223'426.15	0.00	0.00	0.00	7'447.54	7'447.54	14'895.08	208'531.07
61505021	Réaménagement et travaux d'assainissement Chemin du Velours	T	28.01.2016	50'000.00	0.00		50'000.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	5'000.00	2'500.00	7'500.00	42'500.00
72010108	Mise en séparatif collecteur - Ch. de la Paumière	T	03.05.2018	700'000.00	-54'203.50	voir annexe 13.3	754'203.50	0.00	754'203.50	0.00	0.00	0.00	18'855.08	18'855.09	37'710.17	716'493.33
72010109	Collecteur sous le Ch. Grange-Falquet	T	03.05.2018 18.11.2021	806'172.95	0.00		806'172.95	0.00	806'172.95	0.00	0.00	0.00	20'154.32	20'154.33	40'308.65	765'864.30
73010001	Véhicule Electrique Goupil - Levée des poubelles	T	11.02.2021	57'000.00	990.00		56'010.00	0.00	56'010.00	0.00	0.00	0.00	7'001.25	7'001.25	14'002.50	42'007.50
73012109	Assainissement ancienne déchetterie intercommunale - Etude	T	18.12.2014	150'732.00	32'567.78		113'383.27	4'780.95	118'164.22	0.00	0.00	0.00	40'533.40	23'632.84	64'166.24	53'997.98
79000201	Plan directeur communal - Pdcom	T	16.05.2019	294'689.30	0.00		294'689.30	0.00	294'689.30	0.00	0.00	0.00	96'172.33	66'172.32	162'344.65	132'344.65
79000202	Plan directeur communal - piétons	T	16.05.2019	30'000.00	5'576.85		24'423.15	0.00	24'423.15	0.00	0.00	0.00	4'884.63	4'884.63	9'769.26	14'653.89
TOTAL GENERAL				5'675'188.18	296'515.33		4'116'709.40	1'261'963.45	5'378'672.85	0.00	0.00	0.00	327'996.01	439'316.61	767'312.62	4'611'360.23

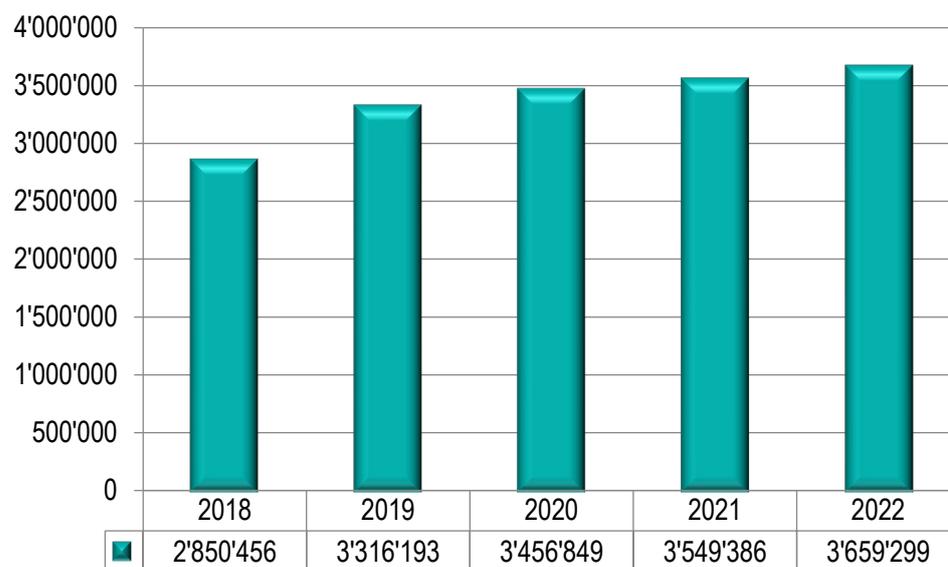
Investissements

Au cours de l'exercice sous revue, la Commune a procédé à des investissements nets concernant le patrimoine administratif pour un total de CHF 13'096'570.93. L'autofinancement des investissements de ce même patrimoine administratif s'est élevé à CHF 51'775'468.89. Cette somme se décompose en excédents de revenus du compte de fonctionnement CHF 48'116'169.77, amortissements ordinaires pour CHF 3'659'299.12.

Investissements et capacité d'autofinancement



Amortissements ordinaires



Fiscalité

Il convient, en premier lieu, de relever que les impôts sur les personnes physiques ont représenté 97,20 % du total des revenus fiscaux réalisés par la commune.

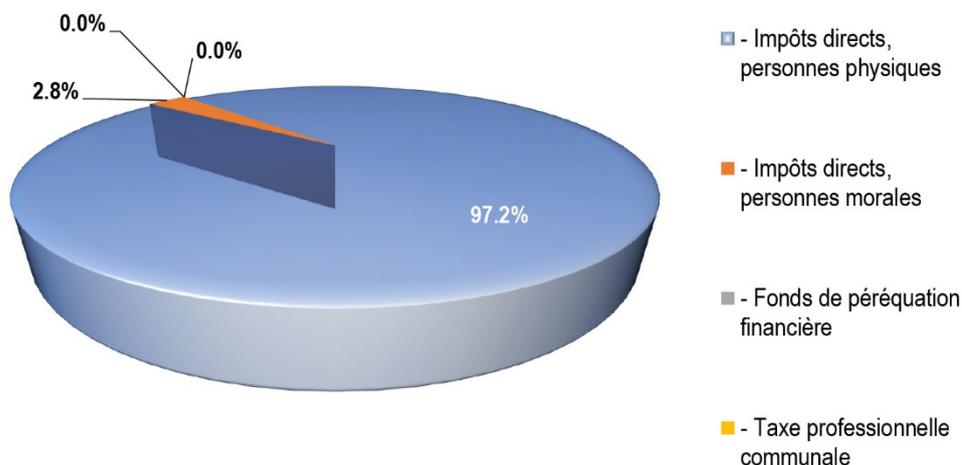
C'est dire l'importance d'une bonne estimation des rentrées fiscales. Il convient encore de rappeler que le budget 2022 a été préparé dans le courant de l'été 2021 sur la base des derniers chiffres connus à ce moment, à savoir ceux enregistrés lors de la clôture des comptes 2021.

Récapitulation par fonction

Recettes fiscales pour un total de CHF 90'051'560.74

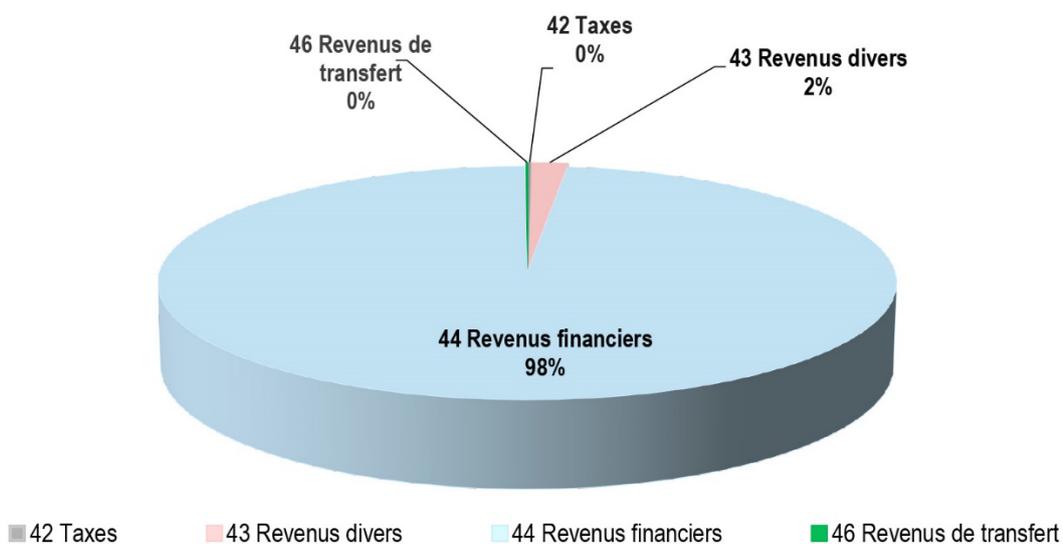
Libellé de la nature	Compte 2022
- Impôts directs, personnes physiques	87'514'853.79
- Impôts directs, personnes morales	2'520'326.95
- Fonds de péréquation financière	0.00
- Taxe professionnelle communale	16'380.00

	90'051'560.74

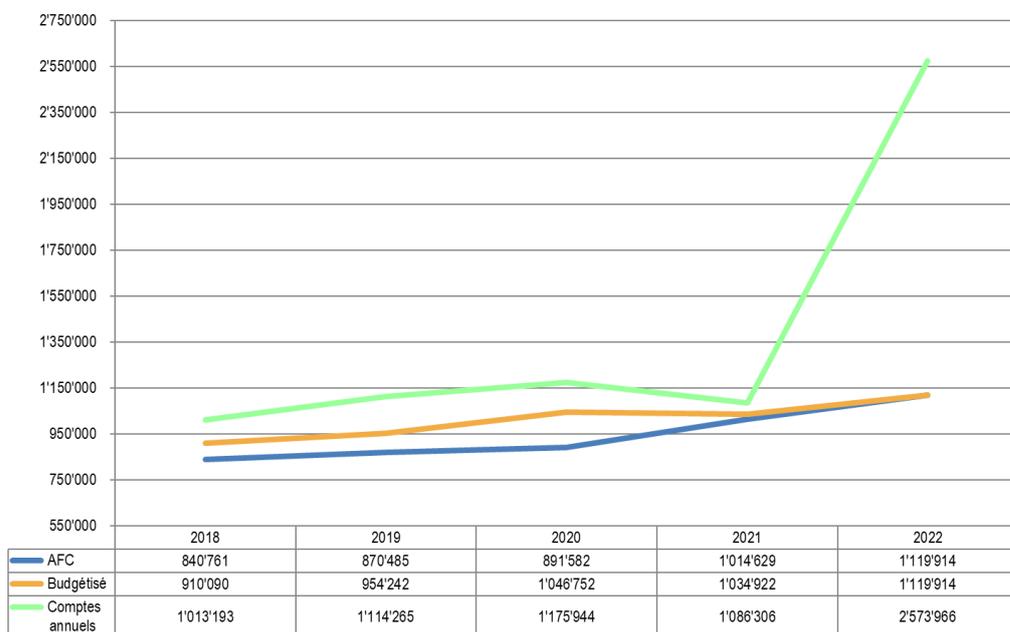


Récapitulation par nature
Recettes non fiscales pour un total de CHF 25'152'485.10

Nature	Libellé de la nature	Compte 2022
42	Taxes	36'893
43	Revenus divers	443'673
44	Revenus financiers	24'643'661
46	Revenus de transfert	28'257
		25'152'485



Évolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes physiques en milliers de francs (2018 – 2022)



Évolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes morales en millier de francs (2018 – 2022)



Statistiques

	2022 13'409 habitants	2021 13'125 habitants	
	CHF	CHF	
Charges par habitant			
0	Législatif et exécutif, services généraux	479	686
1	Sécurité publique, questions juridiques, service du feu et défense	319	313
2	Scolarité obligatoire, formation, autres	388	354
3	Culture, autres sports et loisirs	460	423
5	Invalidité, famille et jeunesse, chômage, aide sociale et domaine d'asile	575	557
6	Circulation routière, transports publics, télécommunications	229	242
7	Approvisionnement eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, protection des espèces et du paysage, lutte contre la pollution de l'environnement, autres	242	242
8	Combustibles et énergie	15	13
9	Impôts, conventions fiscales, péréquation financière, charges et revenus fiscaux, Administration de la fortune et de la dette redistributions, postes non répartis	2'567	435
		5'273	3'265

	2022 13'409 habitants	2021 13'125 habitants	
	CHF	CHF	
Recettes par habitant			
0	Législatif et exécutif, services généraux	31	41
1	Sécurité publique, questions juridiques, service du feu et défense	36	44
2	Scolarité obligatoire, formation, autres	61	56
3	Culture, autres sports et loisirs	6	9
5	Invalidité, famille et jeunesse, chômage, aide sociale et domaine d'asile	20	32
6	Circulation routière, transports publics, télécommunications	21	24
7	Approvisionnement eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, protection des espèces et du paysage, lutte contre la pollution de l'environnement, autres	33	36
8	Combustibles et énergie	45	45
9	Impôts, conventions fiscales, péréquation financière, charges et revenus fiscaux, Administration de la fortune et de la dette redistributions, postes non répartis	8'610	3'402
		8'863	3'689